Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère des Affaires municipales

Rapport annuel 1985-1986

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère des Affaires municipales

Cette édition a été produite par Les Publications du Québec

Dépôt légal — 4e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-09376-7
ISSN: 0481-472x

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remettre le rapport d'activités du ministère des Affaires municipales pour l'année terminée le 31 mars 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre des Affaires municipales,

André Bourbeau

Québec, décembre 1986

Monsieur André Bourbeau
Ministre des Affaires municipales
20, avenue Chauveau
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des différentes directions du ministère des Affaires municipales pour l'année terminée le 31 mars 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le sous-ministre,

Jacques O'Bready

Québec, décembre 1986

Table des matières

Première partie
Le ministère des Affaires municipales 9

Lois dont l'administration relève en tout ou en partie du ministère des Affaires municipales 9

Organigramme 30-31

Mission du Ministère 11

Rôle des unités administratives 12

Personnel de direction au 31 mars 1986 16

États financiers 18

Deuxième partie
Les principales réalisations en 1985-1986 21

Chapitre 1
L'Aménagement du territoire municipal 21

— Assistance technique 21

— Assistance financière 23

— Études, dossiers et avis divers 25

Chapitre 2
Orientations gouvernementales en aménagement 27

Documents d'orientations en vertu de l'article 11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme 27

Avis en vertu de l'article 16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme 27

Avis en vertu de l'article 27 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme 27

Les avis d'intervention du Gouvernement sur le territoire 27

Les modifications aux règlements de contrôle intérimaire 28

Suivi auprès des MRC et communautés 28

Coordination interministérielle 28

Guide à l'intention des ministères 28

Chapitre 3
Aide et surveillance administratives et financières 29

— Études et programmes d'administration financière 29

— Gestion financière et administrative 33

— Financement municipal 34

— Aqueduc et égouts 35

— Vérification 36

Chapitre 4
Évaluation foncière 37

— Animation 37

— Programmes de compensation 38

Chapitre 5
Administration générale 39

— Secrétariat du Ministère 39

— Législation et révision des lois municipales 39

— Recherche et politiques 40

— Gestion 46

— Communications 47

Chapitre 6
Aide institutionnelle et restructuration du territoire 49

— Organisation municipale 49

— Bureaux régionaux 49

— Affaires nordiques et amérindiennes 51

— Administration centrale 52

Chapitre 7
Sécurité incendie 54

— Réduction des pertes 54

— Assistance technique et matérielle 58

Première partie
Le ministère des Affaires municipales

Lois dont l'administration relève en tout ou en partie du ministère des Affaires municipales

Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (L.R.Q., c. A-2)

Loi sur l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer (L.R.Q., c. A-15)

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)

Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)

Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)

Loi sur les colporteurs (L.R.Q., c. C-30)

Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., c. C-35)

Loi sur la Communauté régionale de l'Outaouais (L.R.Q., c. C-37.1)

Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., c. C-37.2)

Loi sur la Communauté urbaine de Québec (L.R.Q., c. C-37.3)

Loi sur les concessions municipales (L.R.Q., c. C-49)

Loi sur le Conseil régional de zone de la Baie James (L.R.Q., c. C-59.1)

Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal (L.R.Q., c. C-60.1)

Loi sur la contribution municipale à la construction de chemins (L.R.Q., c. C-66)

Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport (L.R.Q., c. C-70)

Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72)

Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q., c. D-7)

Loi sur le développement de la région de la Baie James (L.R.Q., c. D-8)

Loi concernant les droits sur les divertissements (L.R.Q., c. D-14)

Loi sur les élections dans certaines municipalités (L.R.Q., c. E-2.1)

Loi sur l'entraide municipale contre les incendies (L.R.Q., c. E-11)

Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)

Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales (L.R.Q., c. F-6)

Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1)

Loi sur l'interdiction de subventions municipales (L.R.Q., c. I-15)

Loi sur le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur (L.R.Q., c. M-15.3)

Loi sur le ministère des Affaires municipales (L.R.Q., c. M-22.1)

Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39)

Loi sur l'organisation municipale de certains territoires (L.R.Q., c. 0-8)

Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs (L.R.Q., c. P-7)

Loi sur la prévention des incendies (L.R.Q., c. P-23)

Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., c. R-8.1)

Loi sur les régimes de retraite des maires et des conseillers des municipalités (L.R.Q., c. R-16)

Loi favorisant le regroupement des municipalités (L.R.Q., c. R-19)

Loi sur les rues publiques (L.R.Q., c. R-27)

Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8)

Loi sur la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (L.R.Q., c. S-15)

Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire (L.R.Q., c. S-64.01)

Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q., c. T-14)

Loi sur la vente des services publics municipaux (L.R.Q., c. V-4)

Loi sur les villages cris et le village naskapi (L.R.Q., c. V-5.1)

Loi sur les villages miniers (L.R.Q., c. V-6)

Loi sur les villages nordiques et l'administration régionale Kativik (L.R.Q., c. V-6.1)

Loi sur les villes minières (L.R.Q., c. V-7)

Loi concernant les environs du nouvel aéroport international (1970, c. 48)

Loi concernant les environs du parc du Mont Sainte-Anne (1971, c. 58)

Mission du Ministère

Le ministère des Affaires municipales a été créé le 4 mars 1918, à la demande de nombreux conseils municipaux, pour venir en aide aux municipalités en matière d'administration et de comptabilité.

Afin de tenir compte de l'évolution de la gestion gouvernementale, le Ministère a vu sa mission de surveillance et de contrôle des institutions municipales se modifier en un rôle de conseil et d'assistance auprès de celles-ci. C'est dans cette optique que la loi constitutive du Ministère a été amendée en décembre 1984 afin d'y introduire des dispositions qui traitent des devoirs et pouvoirs du Ministre, notamment à l'égard des municipalités, des pouvoirs du Sous-ministre, de la validité et de la preuve des documents du Ministère et de la nomination des fonctionnaires du Ministère.

Par ailleurs, ainsi qu'il apparaît dans les dernières réformes législatives touchant les questions municipales, la transformation des relations entre le Ministère et les municipalités en une relation entre deux niveaux d'institutions se poursuit progressivement. La mission du Ministère se définit maintenant dans une dynamique où l'on considère les municipalités comme des instances politiques décentralisées et responsables. Elle s'oriente vers une réduction relative des contrôles, de la surveillance et de l'aide financière, compensée par un accroissement de l'aide institutionnelle, de l'information, de la formation et par une représentation régionale.

Les mécanismes de surveillance et de contrôle ont d'ailleurs fait l'objet d'une révision attentive afin d'éliminer les contrôles inutiles ou de modifier, au besoin, les contrôles existants.

En décembre 1984, l'ensemble des responsabilités relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme étaient conférées au ministre des Affaires municipales.

Mentionnons aussi que, depuis décembre 1985, la responsabilité de l'élaboration des politiques et programmes en matière d'habitation revient au ministre des Affaires municipales, lequel est aussi responsable de la Société d'habitation du Québec et de la Régie du logement.

De plus, le ministre des Affaires municipales est responsable du groupe Archipel, lequel doit déposer son rapport final au cours du prochain exercice.

Enfin, rappelons que relèvent aussi du ministre des Affaires municipales la Commission municipale du Québec, le Bureau de révision de l'évaluation foncière, la Société d'aménagement de l'Outaouais et la Société de développement de la Baie-James.

Rôle des unités administratives

Le ministère des Affaires municipales comprend trois directions à vocation horizontale: la Direction générale de la gestion, la Direction de la recherche et des politiques et la Direction des communications. Il comprend également six directions générales:

- la Direction générale de l'administration financière;
- la Direction générale de l'évaluation foncière;
- la Direction générale de la prévention des incendies;
- la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;
- la Direction générale des orientations gouvernementales en aménagement;
- la Direction générale des relations avec les municipalités.

On retrouve aussi rattaché au Bureau du Sous-ministre un secrétariat, une équipe-conseil en législation ainsi qu'une équipe chargée spécifiquement de la révision des lois municipales.

Enfin, le Ministère peut aussi compter sur un Service juridique et sur une Direction de la comptabilité, rattachés respectivement au ministère de la Justice et au ministère des Finances.

Direction générale de la gestion

La Direction générale de la gestion offre à la Direction et aux gestionnaires du Ministère conseils et assistance en vue d'une gestion optimale des ressources humaines, financières et matérielles. Elle fournit aussi les services professionnels, techniques et matériels nécessaires à la bonne marche du Ministère.

La Direction générale de la gestion regroupe les services suivants:

- le Service des ressources humaines assume un rôle conseil et de soutien auprès des gestionnaires et des employés/es du Ministère, de la Commission municipale du Québec et du Bureau de révision de l'évaluation foncière, en matière d'organisation administrative, de dotation, d'administration de la paie et d'avantages sociaux, de relations de travail et de développement des ressources humaines;
- le Service du budget prépare les prévisions budgétaires, de concert avec les unités administratives, et contrôle la réalisation des dépenses au cours de l'exercice financier;
- le Service des ressources matérielles fournit aux unités administratives le soutien matériel requis et assure la gestion centralisée des documents administratifs ainsi que la conservation des archives du Ministère;
- le Service des systèmes supervise l'utilisation de l'informatique par les unités administratives et administre les fichiers de données et de renseignements du Ministère.

Direction de la recherche et des politiques

Le rôle principal de la Direction de la recherche et des politiques est de conseiller les autorités du Ministère dans l'élaboration de politiques ou de programmes relatifs aux collectivités locales et d'évaluer les implications des projets de lois, de règlements ou de directives d'autres ministères susceptibles d'affecter le système municipal. La plus grande part de ses activités est donc consacrée à des travaux de recherche et d'analyse de politiques, la formulation d'avis, la préparation de documents d'orientation sur des projets qui peuvent affecter les municipalités et l'analyse de diverses questions relevant de la compétence du Ministère.

La Direction comporte une division de l'information technique. Celle-ci, en plus d'organiser la cueillette systématique de données statistiques et administratives sur les municipalités, offre à ces dernières une assistance méthodologique pour le développement de systèmes de gestion de l'information relative au territoire. De plus, elle assure l'encadrement d'un atelier de cartographie et du centre de documentation du Ministère.

La Direction assume aussi pour une deuxième année la responsabilité de la planification et de la mise en oeuvre des activités de coopération avec l'étranger.

Direction des communications

Le 21 mai 1985, le Service des communications devenait «Direction» et relève dorénavant du Sous-ministre en titre. Cette modification n'a pas changé le mandat de base qui est d'assurer une information adéquate et uniforme aux clientèles, de conseiller les autorités, les unités administratives et les bureaux régionaux sur les contenus et les techniques de diffusion. Elle joue un rôle de premier plan en matière de programmation et de coordination des activités de communication, d'information, d'édition, de promotion, de diffusion et de relations publiques.

Par ailleurs, la Direction a élaboré, d'une part, les principes de la politique d'information du MAM à des fins de relations à l'interne et, d'autre part, entre le Ministère et ses clientèles. Le processus de mise en oeuvre de cette politique est en cours.

Direction générale de l'administration financière

La Direction générale de l'administration financière fournit aux municipalités une aide en matière de gestion financière et administrative, et plus particulièrement quant à leurs opérations de financement. Elle doit également surveiller les opérations financières des municipalités et exercer les contrôles financiers requis par les lois.

Par ailleurs, la Direction générale agit comme conseillère en matière de financement municipal auprès de la direction du Ministère.

La Direction générale comprend quatre services:

— le Service des études et programmes d'administration financière, formé de spécialistes des différentes branches d'activités propres à la Direction générale, élabore les instruments de gestion requis;

— le Service de la gestion financière et administrative fournit aux municipalités, et plus particulièrement aux municipalités en difficulté, l'assistance technique dont elles ont besoin en matière de gestion financière et administrative;

— le Service du financement municipal veille, par l'intermédiaire de ses divisions des obligations, des emprunts et des subventions, à la coordination et au contrôle des travaux relatifs à l'approbation des règlements d'emprunt, à l'administration de programmes d'aide financière et à la mise en marché des titres; il assure la meilleure utilisation possible des sources de financement à moyen et à long terme;

— le Service de la vérification suit l'évolution de la situation financière des municipalités par la vérification et l'analyse des budgets, des états financiers et de divers rapports, et il étudie, en fonction de besoins particuliers, l'état des finances de certaines municipalités.

Direction générale de l'évaluation foncière

La Direction générale de l'évaluation foncière administre les parties de la Loi sur la fiscalité municipale qui concernent l'évaluation foncière. Elle détermine les normes, les méthodes et les critères d'évaluation servant à l'établissement des rôles d'évaluation et au maintien de leur continuité. Elle administre également les différents programmes de compensations de taxes pour les biens immobiliers du Gouvernement et ceux des réseaux des Affaires sociales et de l'Éducation, ainsi que celui compensant les municipalités pour le manque à gagner pour les fermes.

D'un autre côté, la Direction générale conseille la direction du Ministère sur les modifications qui pourraient être apportées aux lois et règlements touchant l'évaluation foncière et elle fournit aux délégués régionaux du Ministère les renseignements dont ils ont besoin pour informer les collectivités locales.

La Direction générale est composée de deux services:

— le Service des programmes de compensation d'évaluation foncière s'occupe de toutes les questions relatives au programme de paiements de compensations tenant lieu de taxes foncières et à celui qui régit le manque à gagner pour les municipalités, dû aux privilèges fiscaux consentis aux secteurs des fermes et boisés. Ce Service voit aussi à déposer les plaintes nécessaires devant les tribunaux concernés lorsque ces évaluations sont jugées inéquitables.

— le Service d'animation, qui regroupe les deux anciens services des normes d'évaluation et de la surveillance administrative, est chargé d'élaborer et de réviser les normes et les méthodes ainsi que les guides administratifs nécessaires dans le domaine de l'évaluation foncière. De plus, maintenant que la majorité des rôles dits de «nouvelle génération» sont terminés, son mandat, dans le cadre de la continuité des rôles, consiste à animer et à conseiller le milieu municipal. C'est ainsi qu'il sondera et testera sur demande l'état des rôles, fera rapport aux autorités municipales concernées et suggérera des moyens pour rectifier les anomalies. Ce Service a aussi une mission permanente d'animation et d'information auprès des professionnels/les de l'évaluation. Enfin, il gère toutes les opérations relatives à l'application des proportions médianes.

Direction générale de la prévention des incendies

La Direction générale de la prévention des incendies doit favoriser l'implantation de mesures afin de réduire les pertes humaines et matérielles causées par les incendies. A cette fin, elle fournit par son service de la protection municipale, principalement aux municipalités, une assistance dans l'organisation de leur service de prévention des incendies, met à leur disposition, avec la collaboration de divers ministères, un système de formation de leurs effectifs et leur fournit une assistance technique dans leurs activités de sécurité incendie.

Pour son service de prévention, elle effectue l'éducation du public, en particulier des jeunes, à la prévention des incendies et implante des mesures efficaces de réduction des pertes occasionnées par l'incendie au Québec. Ce dernier service constitue une banque de données sur les pertes et circonstances des incendies, en effectue l'analyse et fournit l'information en vue de rendre plus responsable les intervenants du secteur sécurité incendie.

Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire veille à la mise en application de différentes lois relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. Elle assure en outre la mise en application des lois qui délèguent aux autorités locales certains pouvoirs en cette matière ainsi que l'exercice des pouvoirs juridiques et réglementaires que le Ministère détient en vertu de lois particulières en ce domaine. La Direction assume de plus la gestion de programmes d'aide, de nature financière ou autres, destinés aux municipalités régionales de comté, aux communautés urbaines et régionale et aux municipalités locales.

Elle conseille la direction du Ministère relativement aux impacts et aux modalités de mise en application des lois, programmes et projets gouvernementaux relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire comprend quatre services:

— le Service de l'aide à la planification/Rive-nord et le Service de l'aide à la planification/Rive-sud fournissent aux collectivités locales, aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines et régionale une assistance administrative et technique dans le cadre de programmes d'aide à la planification et de formation des gestionnaires du monde municipal en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme;

— le Service de l'administration des programmes d'urbanisme et d'aménagement gère les programmes d'aide financière concernant, notamment, la revitalisation du centre-ville et des artères commerciales des villes de Montréal et Québec, la revitalisation des centres-villes ou des secteurs centraux d'environ 90 autres municipalités, l'assistance financière aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines et régionale, et participe à la gestion d'un programme relatif à la mise en place et l'amélioration d'équipements et d'infrastructures relatifs à l'alimentation en eau potable et à l'évacuation des eaux usées domestiques (PAIRA). Il gère de plus les programmes d'acquisition et d'aménagement de terrains (mise en place d'infrastructures, travaux de voirie, etc.), produit des avis concernant des dossiers ministériels et assiste les municipalités dans la réalisation de certains projets opérationnels. Enfin, il administre le versement de certaines aides financières spéciales, relatives à l'amélioration de la qualité du milieu, tout en dispensant aux municipalités l'assistance technique et administrative requise;

— le Service des études et projets élabore les avis techniques et les orientations d'aménagement du territoire qui doivent être fournis aux instances concernées. Il conseille la direction du Ministère sur les politiques, projets de loi, programmes et autres sujets soumis par les ministères, les organismes gouvernementaux et divers autres intervenants. Il élabore des guides et des documents d'aide technique relatifs à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire. Il assure enfin le développement de nouvelles mesures, législations et programmes destinés aux municipalités afin qu'elles puissent assumer activement leurs responsabilités en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Direction générale des orientations gouvernementales en aménagement

La Direction générale des orientations gouvernementales en aménagement a le mandat de coordonner l'exercice des responsabilités imparties au Gouvernement et ses ministères et organismes en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Plus spécifiquement, elle est chargée d'assurer la préparation, à l'intention des municipalités régionales de comté (MRC) et des communautés qui sont à élaborer leur schéma d'aménagement, des avis, documents, décrets et interventions du Gouvernement visés aux articles 11, 16, 27, 29 et 149 à 165 de cette loi, lesquels sont maintenant sous la responsabilité du ministre des Affaires municipales. La Direction générale exécute ces fonctions en relation avec une vingtaine de ministères et organismes gouvernementaux dont les orientations ou les activités sont susceptibles d'avoir un impact sur l'aménagement du territoire. La Direction générale a été créée en avril 1985. Jusqu'à mars 1985, ces fonctions étaient assumées au sein du Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation du ministère du Conseil exécutif.

Dans le cadre de ce mandat, les travaux de la Direction générale s'articulent autour des trois objectifs suivants:

— favoriser une meilleure coordination et concertation des politiques et interventions du Gouvernement et de ses ministères et organismes en ce qui concerne l'aménagement du territoire, ceci afin d'atteindre une plus grande cohérence interministérielle;

— favoriser le dialogue et la concertation du Gouvernement et de ses ministères et organismes avec les MRC et les communautés en matière d'aménagement et assurer que les schémas d'aménagement soient le produit de cette concertation;

— favoriser la conciliation des responsabilités du Gouvernement et de ses ministères et organismes et celles des MRC et amener un réajustement des politiques et pratiques du Gouvernement et de ses ministères en matière d'aménagement afin que les MRC puissent exercer leurs responsabilités en vertu de la loi.

La Direction générale comprend deux services. Chaque service est chargé:

— de coordonner un certain nombre de ministères et organismes dans la définition de leurs orientations et projets en matière d'aménagement;

— d'assurer l'élaboration et la production des documents et avis à l'intention d'un certain nombre de MRC et communautés;

— d'assurer le suivi de ces documents et avis, ce tant auprès des ministères que des MRC.

Direction générale des relations avec les municipalités

La Direction générale des relations avec les municipalités exerce des activités d'information, de formation, de représentation et d'assistance du Ministère auprès des élus/es et des fonctionnaires municipaux. Elle assure, par l'intermédiaire des bureaux régionaux, le rapprochement et la cohérence des activités du Ministère auprès des municipalités et des organismes socio-économiques. Elle s'occupe également de la rétroinformation et conseille les autorités du Ministère relativement aux besoins des municipalités et aux impacts des programmes et activités du Ministère.

Par ailleurs, elle aide les municipalités à résoudre certains problèmes d'organisation municipale et se préoccupe tout spécialement des affaires municipales en milieux nordique et amérindien.

La Direction générale des relations avec les municipalités comprend trois services:

— Le Service de l'organisation municipale fournit aux municipalités une aide technique devant leur permettre de résoudre leurs problèmes d'organisation territoriale (regroupement, annexion, création et démembrement) et d'ententes intermunicipales de services; il met à la disposition des municipalités son expertise en matière de division en districts électoraux municipaux, de changement de dénomination ou de statut et de recherche historique; il conseille les autorités du Ministère en rapport aux demandes soumises par les municipalités et sur toutes questions relatives à la restructuration des municipalités locales et régionales;

— Le Service des bureaux régionaux est constitué du bureau du directeur à Québec et d'un bureau régional dans les villes de Rimouski, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Montréal, Hull, Noranda et Baie-Comeau; les mandats de ce Service sont d'assurer la représentation régionale du Ministère et d'offrir l'aide et le soutien aux municipalités; il réalise ces mandats en exerçant diverses activités d'information, de formation, de concertation et d'assistance technique;

— Le Service des affaires nordiques et amérindiennes fournit aux groupes de citoyens/nes, aux organismes du milieu et aux municipalités constituées l'aide technique nécessaire; il conseille les autorités du Ministère sur toutes questions relatives au Nord québécois et aux affaires amérindiennes et assure la coordination des activités du Ministère dans ce territoire; il participe à l'élaboration et à l'évaluation de programmes ministériels et gouvernementaux concernant le milieu nordique et les autochtones; il administre les programmes spéciaux adressés aux collectivités locales; il entretient des relations avec des représentants/es des municipalités et avec tout autre organisme représentatif; et, enfin, il représente le Ministère auprès du Secrétariat des activités gouvernementales en milieux amérindien et inuit, rattaché au Conseil exécutif, et auprès des autres ministères concernés.

En plus de ces trois services, la Direction générale dispose, au niveau de l'administration centrale, d'un groupe de travail dont le mandat est de concevoir et de mettre sur pied des programmes de formation pour les élus/es et les fonctionnaires municipaux ainsi que d'une équipe responsable de la programmation et de la gestion des données informatisées portant sur l'organisation politico-administrative des municipalités.

Personnel de direction au 31 mars 1986

Ministre	André Bourbeau
Directeur du cabinet	Paul M. Rolland
Bureau du sous-ministre:	
Sous-ministre	Jacques O'Bready
Sous-ministre adjoint	Jean-Paul Arsenault
Sous-ministre adjoint	Florent Gagné
Sous-ministre adjoint	Luc Martin
Sous-ministre adjoint	Louise T. Robert
Secrétaire du ministère	Mario St-Germain
Conseiller en législation	André Carrier
Directeur de la révision des lois municipales	Vacant
Direction de la recherche et politiques	Robert Cournoyer
Service juridique	Jacques Lanctôt
Direction de la comptabilité	Vacant
Direction générale de la gestion	Yvon Verrette
Service du personnel	Yves Turenne
Service du budget	Pierre Daviau
Service des systèmes	Jacques Leguay
Service des ressources matérielles	Raymonde Fiset
Direction des communications	Richard Thériault
Direction générale de l'administration financière	Alphé Poiré
Service des études et programmes	Antoine Sylvain
Service de la gestion financière et administrative	Jacques Asselin
Service du financement municipal	Jean-Pierre Michel
Division des emprunts	André Mercier
Division des obligations	Jean-Claude Quesnel
Division des subventions	Marc-André Laforest
Service de la vérification	Benoît Arial
Direction générale de l'évaluation foncière	Robert Fournier
Service des programmes de compensation	Gaston Vachon
Service de l'animation	Roger Mayrand
Direction générale de la prévention des incendies	Gaétan Levasseur
Service de la prévention	Jean-Claude Roch
Service de la protection municipale	Jean-Guy Delage
Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	Georges Felli
Service de l'aide à la planification/rive-nord	Fernand Martin
Service de l'aide à la planification/rive-sud	Marcel Meunier
Service de l'administration des programmes	Robert Aubé
Service des études et projets	Jean Rousseau
Direction générale des relations avec les municipalités	Lucien Métras
Service de l'organisation municipale	François Gélinas
Service des affaires nordiques et amérindiennes	Jean-Guy Blouin
Service des bureaux régionaux	André Demers

Délégués/e régionaux du Ministère:

1. Rimouski	Jules Coulombe
2. Chicoutimi	André Rochefort
3. Québec	Michel Fernet
4. Trois-Rivières	Normand Papineau
5. Sherbrooke	Bernadette Doyon
6. Montréal	Raymond Lynch
7. Hull	Pierre Ricard
8. Noranda	Denis Bureau
9. Baie-Comeau	Roland Verreault

États financiers

Répartition du budget selon les programmes et éléments de programme
1985-1986

	Effectifs P	Effectifs O	Budget*	Budget* révisé	Dépenses*
Programme 01					
Aménagement du territoire municipal					
Élément de programme					
1 Urbanisme et aménagement du territoire	58	10	40 975,7	41 111,7	29 625,8
2 Orientations gouvernementales en aménagement	8	16	—	858,4	818,5
Programme 02					
Aide et surveillance administratives et financières					
Éléments de programme					
1 Surveillance de la gestion municipale	97	—	3 987,9	4 270,4	3 827,0
2 Aide financière aux municipalités	—	—	2 840,4	4 562,4	3 099,4
3 Fonds de péréquation	—	—	14 300,0	14 127,0	13 312,1
Programme 03					
Évaluation foncière					
Élément de programme					
1 Normalisation et aide technique	52	2	2 734,1	3 197,1	3 277,7
2 Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du Gouvernement	—	—	17 295,9	18 095,9	17 675,9
3 Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux des Affaires sociales et de l'Éducation	—	—	217 722,6	216 128,6	214 897,6
4 Compensation de l'effet de plafonnement des taxes foncières sur les terres agricoles	—	—	14 000,0	14,000,0	13,999,9
Programme 04					
Administration générale					
Éléments de programme					
1 Direction	61	9	4 636,2	4 668,5	4 391,7
2 Gestion	74	28	3 559,9	5 801,5	5 384,7
Programme 05					
Aide institutionnelle et restructuration du territoire					
Éléments de programme					
1 Organisation municipale	11	1	1 164,5	1 421,7	1 394,5
2 Affaires nordiques et amérindiennes	8	—	10 930,1	10 678,1	10 462,8
3 Administration centrale et bureaux régionaux	35	—	645,4	1 660,3	1 487,6
Programme 06					
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts					
Élément de programme	—	51 627,0	51 627,0	48 675,5	
Programme 08					
Sécurité — Incendie					
Éléments de programme					
1 Direction et prévention	19	—	783,1	801,5	672,2
2 Aide aux municipalités	19	—	1 027,1	1 031,7	952,9
Total	**442**	**60**	**389 229,9**	**394,046,8**	**373 955.8**

* En milliers de dollars.

P: Permanent
O: Occasionnel

Répartition du budget et des dépenses par catégorie*

1985-1986 (en milliers de dollars)

Catégories	Budget initial	Budget révisé	Dépenses
01 Traitements	16 000,8	16 110,9	15 144,5
02 Autres rémunérations	1 261,1	2 504,4	2 181,8
03 Communications	1 383,1	1 550,5	1 314,7
04 Services	2 159,9	2 330,8	1 724,8
05 Entretien	96,5	107,3	89,8
06 Loyers	227,3	2 470,4	2 409,8
07 Fournitures	690,2	833,2	712,4
08 Équipement	235,9	437,4	382,1
10 Transfert	367 160,8	368 072,8	349 974,5
11 Autres dépenses	13,3	23,2	21,4
13 Prêts, placements et avances	1,0	5,9	—
Total	**389 229,9**	**394 446,8**	**373 955,8**

* À l'exclusion des organismes affiliés (CMQ, BREF, SAO, SIQ, SDBJ, SHQ et la Régie du logement).

Dépenses par programme*

Titre du programme	Exercice 1985-1986 (en milliers de dollars)
Aménagement du territoire municipal	30 444,3
Aide et surveillance administratives et financières	20 238,5
Évaluation foncière	249 851,1
Administration générale	9 776,4
Aide institutionnelle et restructuration du territoire	13 344,9
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	48 675,5
Total	**373 955,8**

* À l'exclusion des organismes affiliés (CMQ, BREF, SAO, SIQ, SDBJ, SHQ et la Régie du logement).

Dépenses de transfert par programme*

(incluant les organismes)

Titre du programme	Exercice 1985-1986 (en milliers de dollars)
Aménagement du territoire municipal	26 801,5
Aide et surveillance administrative et financières	16 411,5
Évaluation foncière	246 551,7
Administration générale	507,6
Aide institutionnelle et restructuration du territoire	11 000,2

Dépenses de transfert par programme* (suite)

(incluant les organismes)

Titre du programme	Exercice 1985-1986 (en milliers de dollars)
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	48 675,5
Sécurité — Incendie	26,5
Société d'aménagement de l'Outaouais (SAO)	5 925,9
Société immobilière du Québec (SIQ)	4 000,0
Total	**359 900,4**
Moins:	
* Dépenses de transfert non considérées comme subvention selon le manuel de comptabilité à l'usage des municipalités	(246 450,1)
Subventions	113 450,3
Pourcentage des subventions par rapport au total	31,5

* Ce type de dépenses de transfert (non considérées comme subvention) comprend celles des programmes de compensation pour l'effet de plafonnement de la taxe d'affaires des PME, de compensation tenant lieu de taxes foncières pour les immeubles du Gouvernement, des réseaux de l'Éducation et des Affaires sociales, et des fermes et boisés.

Deuxième partie
Les principales réalisations en 1985-1986

Chapitre 1
Aménagement du territoire municipal

La responsabilité de la mise en oeuvre du programme Aménagement du territoire 9 municipal relève de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et des quatre services qui la composent.

Dans le cadre de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la Direction a poursuivi en 1985-1986 la réalisation de son principal objectif qui est de fournir une assistance administrative, technique et financière aux municipalités locales, municipalités régionales de comté et communautés urbaines et régionale pour l'élaboration de leur schéma d'aménagement, de même qu'une participation active aux divers groupes de travail formés des ministères concernés par l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Les diverses activités reliées à la réalisation de ce programme sont regroupées sous trois thèmes principaux:

— l'assistance technique;
— l'assistance financière;
— les études, dossiers et avis divers.

Assistance technique

La poursuite du processus de planification, enclenché par l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a nécessité de nouveau cette année une assistance technique et administrative soutenue auprès des corporations municipales, locales et régionales.

Élaboration de guides et de documents d'aide technique

Poursuivant son action entreprise l'année dernière, la Direction a élaboré, pendant l'exercice 1985-1986, dans le cadre de la collection «Aménagement et urbanisme», 22 documents portant sur des sujets spécifiques et 4 dépliants se rapportant à divers aspects de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et s'adressant aux intervenants oeuvrant dans le domaine, de même que dans certains cas aux citoyens/nes.

Onze autres documents de la même collection sont sur le point d'être publiés, tandis que 15 nouveaux sujets sont en voie d'élaboration.

Diffusion d'information

La Direction a utilisé d'autres modes de diffusion et d'information pour rejoindre la clientèle dans toute sa diversité. L'objectif consiste à obtenir un contact le plus personnalisé possible dans cette démarche pour faire connaître l'aménagement du territoire.

Le personnel de la Direction a donc participé à divers congrès, colloques ou journées d'étude organisés, entre autres, par diverses municipalités régionales de comté, l'Union des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales de comté du Québec, l'Association québécoise d'urbanisme, la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec et celle des secrétaires municipaux du Québec, l'Association des aménagistes régionaux du Québec, l'Association des agents du bâtiment et le Regroupement des sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales. La Direction a également élargi son auditoire en répondant aux invitations de groupements, tels l'Association des industries forestières du Québec, le Regroupement des fédérations de sports et loisirs du Québec ou encore le Centre urbain de Québec.

Au plan international, la Direction a activement participé, en tant que membre du comité organisateur, au Congrès de l'American Planning Association. Chargée de coordonner la participation des divers ministères et organismes québécois, la Direction a aussi collaboré à l'accueil des 2 800 délégués/es, pour la plupart américains.

Pour rejoindre le grand public, la Direction a été présente à quelques salons tel celui de l'Habitation. A ces occasions, elle a distribué des dépliants de même qu'elle a rendu accessible un jeu informatisé sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme pour familiariser les gens avec les instruments de planification que sont le schéma d'aménagement et le plan d'urbanisme.

La Direction tient à sensibiliser les jeunes très tôt à leur rôle de citoyen/ne en relation avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme. A cette fin, elle a réalisé, avec la collaboration du ministère de l'Éducation, un guide d'activités pédagogiques dans le cadre

du programme de géographie du Québec et du Canada de 3e année secondaire. Au cours de cette année, ce document a été transmis à 1 200 enseignants/es de quelque 85 commissions scolaires. Actuellement, un matériel pédagogique adapté pour les 7 000 enseignants/es des 3e et 4e année du niveau primaire est en voie d'élaboration.

De plus, un service téléphonique est offert aux citoyens/nes, aux élus/es et aux officiers/ères municipaux pour leur faciliter l'accès à l'information sur l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

La Direction générale collabore aussi à la rédaction d'articles de revues distribuées dans le milieu municipal ou auprès de spécialistes en aménagement. Ces revues sont publiées par certains organismes ou associations professionnelles ou par le Ministère lui-même.

Administration de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et aide à la planification

Un des mandats de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire est d'assurer un soutien aux municipalités régionales de comté, aux municipalités locales et aux communautés urbaines et régionale, dans le cadre de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La formule adoptée s'avère intéressante pour le monde municipal puisqu'elle met à sa disposition une équipe de professionnels/les chargés de l'aider à solutionner ses problèmes en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. A cet égard, l'exercice financier 1985-1986 a été de nouveau très actif. Le personnel de la Direction a participé à environ 700 réunions organisées à l'intention des membres des conseils ou des fonctionnaires des municipalités régionales de comté et des municipalités. Certaines rencontres ont également été tenues avec les représentants/es des communautés urbaines et régionale.

Pour l'essentiel, ces activités s'insèrent dans le cadre de l'élaboration des schémas d'aménagement, mais ont également pour but de faciliter la conciliation entre les ministères et les municipalités régionales de comté.

En 1985-1986, aucune nouvelle municipalité régionale de comté n'a été constituée; cependant, 12 lettres patentes ont été modifiées au cours de cet exercice pour tenir compte de diverses demandes.

À l'exception de la municipalité régionale de comté de Pontiac, toutes les municipalités régionales de comté ont maintenant entrepris l'élaboration de leur schéma d'aménagement, à la suite de la signature d'un protocole d'entente. Par ailleurs, plusieurs modifications ont été apportées aux protocoles en vigueur: 28 à titre de première modification, 25 à titre de deuxième et, finalement, 5 à titre de troisième modification. Ces modifications ont principalement porté sur le calendrier des grandes étapes d'élaboration du schéma d'aménagement et sur le budget consacré à ces grandes étapes.

En ce qui concerne les travaux relatifs à l'élaboration des schémas d'aménagement, par les municipalités régionales de comté, l'exercice 1985-1986 fut marqué par l'adoption de 57 nouvelles propositions préliminaires d'aménagement, portant ainsi leur nombre à 95. On note aussi l'adoption de 48 propositions d'aménagement, portant ainsi leur nombre à 59 et de 7 versions définitives du schéma d'aménagement, portant ainsi leur nombre total à 9. Deux nouveaux schémas furent adoptés et, finalement, deux municipalités régionales de comté ont franchi l'étape ultime de l'entrée en vigueur de leur schéma d'aménagement. Par ailleurs, la Communauté urbaine de Montréal a adopté la version définitive de son schéma et la Communauté urbaine de Québec a franchi l'étape finale du processus par l'entrée en vigueur de son schéma d'aménagement.

Pendant que les municipalités régionales de comté élaborent leur schéma d'aménagement, la Direction participe à la préparation et à la transmission des orientations du Gouvernement comme la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le prévoit. Ainsi, 95 municipalités régionales de comté ont reçu les documents d'orientations préliminaires du Gouvernement et 36 avis du Ministre ont été transmis aux municipalités régionales de comté, à la suite de l'adoption de leur proposition d'aménagement.

Pour contrôler l'utilisation de leur territoire pendant la préparation de leur schéma d'aménagement, 93 municipalités régionales de comté ont mis en vigueur un règlement de contrôle intérimaire. Au fur et à mesure que les études d'aménagement progressent et que les municipalités régionales de comté ont une meilleure connaissance de leur territoire et de ses possibilités, les règlements sont ajustés aux situations locales, et c'est ainsi que 206 règlements et résolutions de modification ont été adoptés. Ces modifications sont de nature administrative ou portent sur la reconnaissance des droits acquis ou encore sur des assouplissements aux règles d'aménagement.

Le Ministre a utilisé son pouvoir de ne pas laisser entrer en vigueur un amendement en totalité ou en partie dans 12 cas. Il s'agissait principalement de maintenir une bande de protection riveraine des cours d'eau, de conserver des dimensions de lots adéquates à l'intérieur d'une zone d'encadrement naturel de lacs et cours d'eau, d'éviter certaines constructions en zone

où le risque d'inondation est élevé ou alors de résoudre certains problèmes relatifs à l'utilisation des terres publiques.

Procédure d'autorisation et de suivi des programmes

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire a également fourni une aide technique dans le cadre de ses activités de gestion des dossiers relatifs aux différents programmes: aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts (PAIRA), acquisition et aménagement de terrains (PAAT), aide à la revitalisation des centres-villes et secteurs centraux (ReviCentre), aide à la revitalisation du centre-ville et des artères commerciales des villes de Montréal et Québec et, à l'occasion, de la gestion de fonds destinés à des projets municipaux subventionnés à partir du Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec.

C'est aussi dans cette optique que la Direction continue d'encourager la formation de sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales (SIDAC) dans le cadre des efforts consacrés par le Ministère à la revitalisation des centres-villes.

De façon plus particulière, les programmes d'acquisition et d'aménagement de terrains (mise en place d'infrastructures, travaux de voirie, etc.) ont été rendus possibles par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8, art. 77 et suivants). Ils visent à permettre aux municipalités de planifier l'aménagement de secteurs résidentiels et d'en assurer la réalisation. Ils confèrent aux municipalités les pouvoirs requis pour acquérir, de gré à gré ou par expropriation, aliéner et viabiliser des terrains à des fins d'habitation et à des fins connexes.

Au cours du présent exercice financier, quelques municipalités ont entrepris l'élaboration d'un programme d'acquisition et d'aménagement de terrains. Cependant, compte tenu des nouveaux pouvoirs accordés aux municipalités en juin 1985 dans les lois municipales, ces municipalités ont pu procéder à l'acquisition de terrains sans devoir adopter un tel programme. Une municipalité a modifié son programme et a reçu l'approbation du Ministre des Affaires municipales et la confirmation par décret du Gouvernement. Plusieurs municipalités ont, par ailleurs, demandé des informations sur ce programme.

Assistance financière

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire assure la gestion du programme d'assistance financière aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines et régionale. Elle assure également la gestion des programmes d'aide à la revitalisation des centres-villes et secteurs centraux (ReviCentre) et du centre-ville et des artères commerciales des villes de Montréal et Québec. Par ailleurs, la Direction est associée, à titres divers, à la gestion de certains programmes de subventions, notamment au programme visant la réalisation de projets spécifiques d'aménagement dans certaines municipalités, et au programe d'aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts (PAIRA), dont la gestion est assumée conjointement par la Direction générale de l'administration financière et la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire pour les aspects les concernant respectivement.

Aide financière aux MRC et aux communautés urbaines et régionale

Une assistance financière est fournie aux municipalités régionales de comté dans le but de leur permettre d'assumer leurs responsabilités en matière d'aménagement du territoire.

Au cours de l'exercice financier 1985-1986, le Ministère a versé aux municipalités régionales de comté 15 632 400 $ dans le cadre de trois programmes de subvention dont:

— 9 538 500 $ pour le fonctionnement;

— 2 274 300 $ pour la rémunération des membres des conseils des municipalités régionales de comté;

— 3 819 600 $ pour l'élaboration des schémas d'aménagement.

Une assistance financière est aussi fournie aux communautés urbaines et régionale pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités dans le cadre de l'élaboration des schémas d'aménagement.

Au cours de l'exercice financier 1985-1986, le Ministère a versé à la Communauté urbaine de Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 75 000 $ correspondant au solde d'une subvention de 300 000 $ accordée lors de l'exercice précédent pour la réalisation de son schéma d'aménagement.

Revitalisation des centres-villes et secteurs centraux (Revicentre)

À la suite de l'annonce par le Gouvernement au mois de novembre 1983 d'un plan de relance économique, le Conseil des ministres a approuvé un programme d'aide à la revitalisation des centres-villes et secteurs centraux (ReviCentre). Ce programme a été conçu par la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, notamment dans le cadre de sa participation au Comité interministériel sur la politique des centres-villes. La Direction a ensuite été

chargée d'en concevoir les modalités et d'en assumer la gestion durant les trois années de son existence, soit du 1er avril 1984 au 31 mars 1987.

Entre le 1er avril 1984 et le 31 mars 1985, période au cours de laquelle les municipalités pouvaient déposer une demande d'admissibilité au programme, la Direction a reçu 150 demandes dont une soixantaine ont fait l'objet d'une décision favorable du Ministre. Au cours de l'exercice financier 1985-1986, le Ministre a reconnu l'admissibilité d'une trentaine d'autres municipalités. La plupart de ces municipalités ont signé un protocole d'entente avec le Ministère au sujet des interventions qu'elles ont entreprises ou qu'elles entreprendront avant la fin du programme.

Revitalisation du centre-ville et des artères commerciales des villes de Montréal et Québec

Le ministère des Affaires municipales a signé des protocoles d'entente avec les villes de Montréal (18 millions $) et Québec (5 millions $), respectivement les 22 mai et 20 juin 1985 permettant à ces villes d'amorcer leur participation à ce programme. Les villes ont par la suite adopté les règlements nécessaires à la mise en oeuvre d'un programme de crédits de taxes (volet A) et d'un programme de subventions à l'amélioration des bâtiments commerciaux (volet B). Une centaine de contribuables ont déjà pu bénéficier de ces programmes pour lesquels les villes et le Ministère ont octroyé des subventions prévues en fonction de la nature et du coût réel des travaux effectués. Les villes ont également déterminé et soumis au Ministère la liste des interventions municipales qu'elles s'apprêtent à réaliser dans le cadre du volet C du programme, qui consiste à exécuter des travaux publics municipaux.

Subventions spéciales

Le Ministère peut verser dans certaines circonstances des subventions pour des projets qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de programmes spécifiques, mais que le Gouvernement a décidé d'appuyer financièrement par le biais du Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec. Ces projets, auxquels l'Office de planification et de développement du Québec reconnaît un impact régional, peuvent concerner, notamment l'implantation d'infrastructures dans des municipalités où prévalent des conditions particulières, l'acquisition de terrains à des fins d'aménagement (réalisation d'ouvrages), des interventions ponctuelles dans le cadre de la revitalisation de centres-villes ou divers autres travaux municipaux compatibles avec les objectifs du Fonds de développement régional et à l'égard desquels le ministère des Affaires municipales produit un avis favorable.

Au cours de l'exercice 1985-1986, le Ministère, par le biais de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, a ainsi continué de verser une partie de la subvention réservée à la ville de Rouyn pour la réalisation de travaux de réaménagement dans son centre-ville (versement de la troisième tranche de 198 082 $ d'un montant maximal d'aide financière de 1 973 150 $). Cette somme d'argent avait déjà fait l'objet d'un transfert de fonds au Ministère en provenance du Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec.

De plus, il faut considérer qu'au cours de l'exercice 1985-1986, la Direction a aussi produit, au nom du Ministère, quelque 10 avis portant sur différents projets municipaux soumis à son attention par l'Office de planification et de développement du Québec.

Aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égout (PAIRA-1985)

Le 5 février 1985, le programme de subvention PAIRA-1983 a été reconduit sous l'appellation PAIRA-1985. La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire établit l'admissibilité des projets soumis au Ministère en fonction de critères et normes spécifiques à ce programme. Cette admissibilité est établie à partir des normes de densité d'occupation du sol fixées pour les milieux bâtis dont les constructions ont été érigées avant le 30 août 1978. La Direction décrit les travaux jugés admissibles, détermine, si requis, des ouvrages équivalents, valide les coûts des travaux rendus ainsi admissibles, participe à l'établissement des coûts réels des travaux admissibles, une fois ceux-ci réalisés. Elle s'assure également et ce, préalablement au versement de l'aide financière prévue dans le cadre de ce programme, qu'un contrôle adéquat en matière de lotissement et de construction soit exercé sur l'ensemble du territoire des municipalités concernées et ce, par l'application de règlements appropriés, soit au niveau du territoire de la municipalité ou de celui de la municipalité régionale de comté dans laquelle cette dernière se situe.

Ainsi, au cours de l'exercice financier 1985-1986, la Direction a effectué, dans le cadre du programme PAIRA-1985, quelque 250 analyses sur des questions ayant trait à l'admissibilité de nouvelles demandes. Elle a également procédé à l'analyse de 56 dossiers de vérification de coûts, une fois ceux-ci réalisés par les municipalités dans le cadre des programmes PAIRA, PAIRA-1983 et PAIRA-1985, afin de permettre le versement par la Direction générale de l'administration financière de l'aide financière destinée à ces dernières. La Direction a également effec-

tué environ 200 analyses de règlements d'urbanisme de municipalités relatives aux exigences minimales de lotissement et de construction.

Études, dossiers et avis divers

À titre de partenaire gouvernemental et de responsable de la mise en application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Ministère des Affaires municipales a fourni aux municipalités régionales de comté ses orientations relatives aux interventions, projets et programmes ayant des incidences sur l'aménagement du territoire. Suite à la réception des propositions d'aménagement des municipalités régionales de comté, la Direction a entrepris l'analyse de leur contenu de façon à en tirer un bilan et de nombreuses indications sur les problèmes, attentes, nouveaux champs d'intervention et modalités d'action véhiculés par le schéma et ainsi mieux orienter les activités de soutien et d'information de la Direction.

Le Ministère, par l'intervention de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, cherche à concilier l'action des divers ministères intervenant sur le territoire et ce, dans l'esprit des récentes réformes en matière d'aménagement du territoire.

Toujours dans le cadre du programme relatif à la mise en application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Direction générale a participé activement à l'amélioration du processus d'échanges entre les ministères et les municipalités régionales de comté, tant par sa participation au sein de divers comités interministériels que par la préparation de mémoires et d'avis. Il convient de mentionner, à titre d'exemple, les nombreuses prestations accordées par la Direction sur le thème des normes applicables à l'agriculture et à l'exploitation des forêts en milieu riverain.

La Direction offre un concours régulier à l'élaboration et au développement de politiques gouvernementales ayant une incidence sur l'urbanisme, l'aménagement du territoire ou le monde municipal en général. A cet effet, elle conçoit des programmes, propose des modifications législatives et assure la participation technique du Ministère au sein de groupes de travail. L'implication de la Direction dans le cadre du projet de révision des lois municipales, de la restructuration municipale et de la réforme cadastrale en sont des exemples.

La Direction a aussi proposé diverses modifications législatives visant à moderniser des outils d'intervention en aménagement du territoire et urbanisme tels que le pouvoir d'adopter un programme particulier d'urbanisme pour le centre-ville ou le secteur central ou encore un règlement concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

Afin de fournir aux municipalités rurales un soutien documentaire dans la réalisation de leur plan d'urbanisme et interventions en aménagement, la Direction a poursuivi, au cours de l'exercice 1985-1986, un projet de recherche en aménagement rural visant la publication d'un guide.

Elle a de plus participé à la rédaction d'un autre guide, avec la collaboration du ministère des Transports, visant la prévention des bruits générés par les infrastructures routières. Par ailleurs, le Ministère a entretenu des échanges avec l'université du Québec à Montréal, l'Institut d'urbanisme de Montréal et les collèges offrant une formation en aménagement du territoire pour faire le point sur des préoccupations communes dont l'évolution des techniques et leur adéquation aux attentes du milieu municipal.

Enfin, il conviendra de noter que la Direction a aussi collaboré à divers projets d'intervention gouvernementale, tel le projet Archipel.

Avis divers

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire est également appelée à fournir des avis divers sur des projets gouvernementaux, municipaux et privés qui sont assujettis à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à la Loi sur la qualité de l'environnement ou qui font l'objet d'évaluations interministérielles.

Selon le protocole établi puis révisé en 1982 entre le ministère des Affaires municipales et le ministère de l'Environnement et ce, dans le cadre du Comité interministériel sur les études d'impacts sur l'environnement, 31 nouvelles études d'impact furent soumises à la Direction pour l'analyse du projet de directive. À celles-là, s'ajoute le traitement de nombreux autres projets qui en sont rendus à des étapes ultérieures du processus de consultation (recevabilité, acceptabilité environnementale).

La Direction générale a soumis 42 avis concernant des projets d'annexions, fusions, érections en municipalité ou toutes autres modifications dans la structure du territoire municipal, plus particulièrement, en ce qui a trait aux aspects de ces projets inhérents à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

La Direction était impliquée dans le processus d'approbation par le ministère des Affaires municipales, des règlements municipaux visant la promotion de la construction domiciliaire. Au cours de l'exercice, elle a formulé 12 avis relativement à des modifications de règlements de municipalités participantes. Ces avis mettent un point final à la participation de la Direction à cette activité qui a elle-même cessé d'exister.

Afin d'améliorer ses performances et d'assurer aux nombreux dossiers un suivi constant et de meilleure qualité, la Direction s'ouvre de plus en plus aux possibilités offertes par l'informatique. Des activités de formation, d'analyse des besoins et de planification des ressources ont eu cours lors du présent exercice.

Chapitre 2
Orientations gouvernementales en aménagement

Documents d'orientations en vertu de l'article ll de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Dans le cadre de l'application de l'article 11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le ministre des Affaires municipales doit transmettre à chaque MRC qui entreprend l'élaboration de son schéma d'aménagement un document l'informant, de façon préliminaire, des orientations et des projets que le Gouvernement et ses ministères et organismes poursuivent ou entendent réaliser sur son territoire. La Direction générale a, au cours de l'exercice, préparé un tel document à l'intention de 22 MRC qui ne l'avaient pas encore reçu, complétant ainsi l'élaboration et la transmission des documents de l'article 1 pour l'ensemble des MRC.

Avis en vertu de l'article 16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

À un stade plus avancé de l'élaboration par une MRC de son schéma d'aménagement, c'est-à-dire une fois qu'elle a adopté une proposition d'aménagement, le ministre des Affaires municipales doit lui transmettre un avis en vertu de l'article 16 de la LAU. Cet avis informe la MRC, cette fois-ci de façon plus définitive, des orientations et projets que le Gouvernement et ses ministères poursuivent ou entendent réaliser sur son territoire au cours des cinq prochaines années. Cet avis formule également les commentaires du Gouvernement et des ministères et organismes relativement au contenu de la proposition d'aménagement de la MRC; il doit enfin formuler, le cas échéant, les objections du Gouvernement à l'égard de cette proposition d'aménagement adoptée par la MRC.

En cours d'exercice, la Direction générale a préparé de tels avis à l'intention de 29 MRC, portant ainsi à 34 le nombre de MRC ayant reçu cet avis au 31 mars 1986. La Direction générale a également préparé le mémoire de présentation de chacun de ces avis, qui doivent recevoir l'approbation du Comité ministériel permanent de l'aménagement et du développement régional (COMPADR) avant d'être transmis aux MRC.

Avis en vertu de l'article 27 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Lorsqu'une MRC adopte son schéma d'aménagement, le ministre des Affaires municipales dispose de 90 jours avant son entrée en vigueur pour demander à la MRC, par avis motivé en vertu de l'article 27 de la LAU, d'y apporter des modifications s'il considère que le schéma ne respecte pas les orientations du Gouvernement et de ses ministères et organismes en matière d'aménagement.

En cours d'exercice, deux avis ont ainsi été préparés par la Direction générale et transmis par le ministre des Affaires municipales: un à la MRC de Laval, en avril 1985, et un autre à la MRC de l'Or-Blanc, en novembre 1985. Un document exprimant les commentaires du Gouvernement et de ses ministères et organismes a aussi été transmis à la Communauté urbaine de Québec en septembre 1985 à la suite de l'adoption par elle de son schéma d'aménagement. Au 31 mars 1986, le schéma d'aménagement de la MRC de Laval n'était pas en vigueur. Par ailleurs, les schémas d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec et de la MRC de l'Or-Blanc sont entrés en vigueur le 1er octobre 1985 et le 26 novembre 1985 respectivement. Dans le cas de la CUQ, le schéma ne liera le Gouvernement qu'à compter de sa première révision.

Les avis d'intervention du Gouvernement sur le territoire

En vertu de l'article 149 de la LAU, lorsque le Gouvernement, ses ministères ou mandataires désirent intervenir sur le territoire d'une MRC où est en vigueur un règlement de contrôle intérimaire ou un schéma d'aménagement, le Ministre doit d'abord transmettre avis à cette MRC et obtenir d'elle une opinion certifiant la conformité de l'intervention projetée par rapport aux objectifs du schéma ou aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire. Cette opération est coordonnée par la Direction générale. En cours d'exercice, une centaine d'avis d'intervention ont ainsi été transmis à des MRC.

Les modifications aux règlements de contrôle intérimaire

Lorsqu'une MRC modifie son règlement de contrôle intérimaire, le ministre des Affaires municipales peut, dans les 90 jours, le désavouer en tout ou en partie en vertu de l'article 70 de la LAU. Compte tenu de ce pouvoir du Ministre, la Direction générale consulte les ministères sur l'impact des modifications envisagées par rapport à leurs orientations et projets en matière d'aménagement.

Suivi auprès des MRC et communautés

Conformément à l'esprit de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les choix d'aménagement doivent résulter d'une démarche de concertation entre les MRC, les municipalités et le Gouvernement. Outre la transmission de documents et d'avis formels du Gouvernement aux MRC, il importe que les ministères et les MRC se rencontrent, entreprennent des discussions et tentent d'harmoniser ou de concilier leurs orientations et projets en matière d'aménagement.

Dans ce contexte, la Direction générale a organisé en cours d'exercice un nombre considérable de réunions rassemblant l'une ou l'autre MRC et les représentants des ministères et organismes gouvernementaux. Ces réunions se situaient soit dans le suivi des documents transmis en vertu de l'article 11, soit dans le cadre de la préparation ou du suivi des avis de l'article 16, soit encore dans les cas ayant adopté leur schéma dans le contexte de l'article 27 de la loi. Ces rencontres permettent aux ministères et aux MRC de développer une meilleure compréhension de leurs préoccupations et de leurs objectifs respectifs en matière d'aménagement et suscitent une interaction très positive de part et d'autre.

Coordination interministérielle

La Direction générale maintient des relations constantes avec les ministères et organismes gouvernementaux sur les questions d'aménagement du territoire. Ses objectifs sont à la fois de favoriser une meilleure cohérence interministérielle et d'assurer une bonne marge de manoeuvre pour les MRC et les communautés en matière d'aménagement.

En cours d'exercice, la Direction générale a organisé de nombreuses réunions interministérielles. Elle a également assuré le suivi de plusieurs dossiers interministériels en matière d'aménagement, en particulier deux concernant les terres publiques et les normes gouvernementales.

Guide à l'intention des ministères

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a modifié les relations qui doivent s'établir entre le Gouvernement et ses ministères et organismes et le monde municipal en matière d'aménagement en les insérant dans un contexte permanent d'échange d'informations, de discussions et de consultation. Ce nouveau contexte comporte des obligations et des exigences nouvelles pour le Gouvernement et ses ministères et organismes.

Dans le but d'informer adéquatement les ministères et organismes gouvernementaux des responsabilités qui sont les leurs ainsi que des gestes qu'ils doivent poser dans le cadre de la LAU, la Direction générale a publié en février 1985 un guide à l'intention des ministères. Des copies de ce guide ont été transmises dans une vingtaine de ministères et organismes. Il est présenté sous forme de cahier à feuilles mobiles et des modifications pourront y être apportées.

Chapitre 3
Aide et surveillance administratives et financières

Le programme Aide et surveillance administratives et financières correspond aux activités des quatre services de la Direction générale de l'administration financière. Plus précisément, l'élément 1 est consacré au fonctionnement de l'ensemble de la Direction et les éléments 2 et 3 regroupent des paiements de transfert.

Études et programmes d'administration financière

Les principaux domaines d'activités du Service des études et programmes sont les suivants: comptabilité municipale, fiscalité municipale, administration de certains programmes d'aide gouvernementale, étude des lois municipales et diffusion de l'information. Les réalisations du Service au cours de l'exercice 1985-1986 ont été les suivantes pour chacun de ces domaines d'activités.

Comptabilité municipale

En matière de comptabilité municipale, le Service est responsable de la formulation des principes et de l'élaboration des normes qui s'appliquent aux municipalités du Québec. Au cours de l'exercice, il a procédé à une septième mise à jour du Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec. Cette révision a été rendue nécessaire, d'une part, pour adapter le manuel en fonction des récentes modifications législatives et, d'autre part, pour tenir compte des résultats des recherches, études et expertises les plus récentes dans ce domaine; elle inclut notamment certains bulletins émis dans le cadre de la mise en oeuvre du chapitre 38 des Lois de 1984, dont celui traitant du certificat du trésorier relatif aux crédits suffisants. La mise à jour sera disponible au cours de l'exercice 1986-1987.

Le Service a également procédé à la révision et à la mise à jour annuelle des différents documents à caractères financiers utilisés par les corporations municipales.

Il a aussi amorcé un travail de normalisation des états financiers des organismes de transport en commun; à ce sujet, il a effectué certaines recherches et participé à des rencontres avec des représentants du ministère des Transports.

Enfin, le Service a entrepris une révision en profondeur du rapport financier des municipalités avec la collaboration de diverses associations de comptables et d'officiers municipaux.

Fiscalité municipale

Le Service a notamment effectué les travaux suivants en fiscalité municipale:

— mise à jour d'une étude portant sur l'évolution des finances municipales depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité municipale;

— conception et élaboration du répertoire «Indices de richesse foncière, d'effort fiscal et de dépenses des municipalités du Québec - 1986»;

— vérification du taux global de taxation de quelques municipalités pour s'assurer du respect de la réglementation concernant l'application des méthodes de calcul de cet élément.

Le Service est aussi responsable de l'administration de certains programmes de paiements aux municipalités prévus dans la Loi sur la fiscalité municipale; il s'agit du programme de redistribution de la taxe perçue sur les ventes des compagnies de télécommunication, de gaz et d'électricité et du programme de péréquation.

Compensation tenant lieu de taxes relatives aux immeubles de réseaux de distribution de télécommunication, de gaz et d'électricité

À chaque année, le Ministère répartit entre toutes les municipalités du Québec les sommes perçues des entreprises exploitant des réseaux de distribution de télécommunication, de gaz et d'électricité pour tenir lieu de taxes sur les immeubles de tels réseaux (article 221 de la Loi sur la fiscalité municipale); cette répartition s'effectue en fonction de la population et de l'effort fiscal de chaque municipalité. Pour l'exercice 1985-1986, le Service a ainsi réparti un montant de 198,5 millions $ en vertu de ce programme.

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales

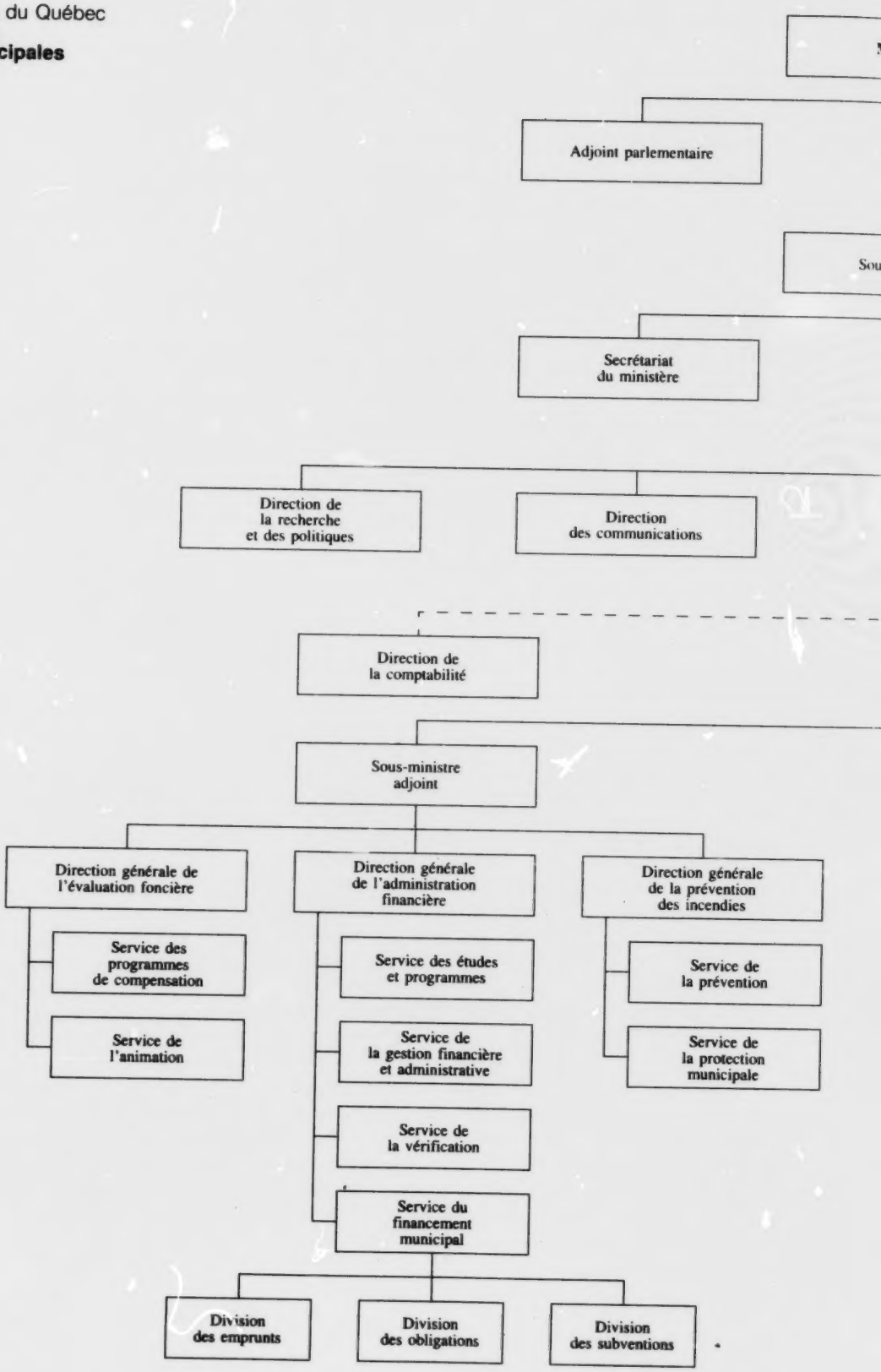

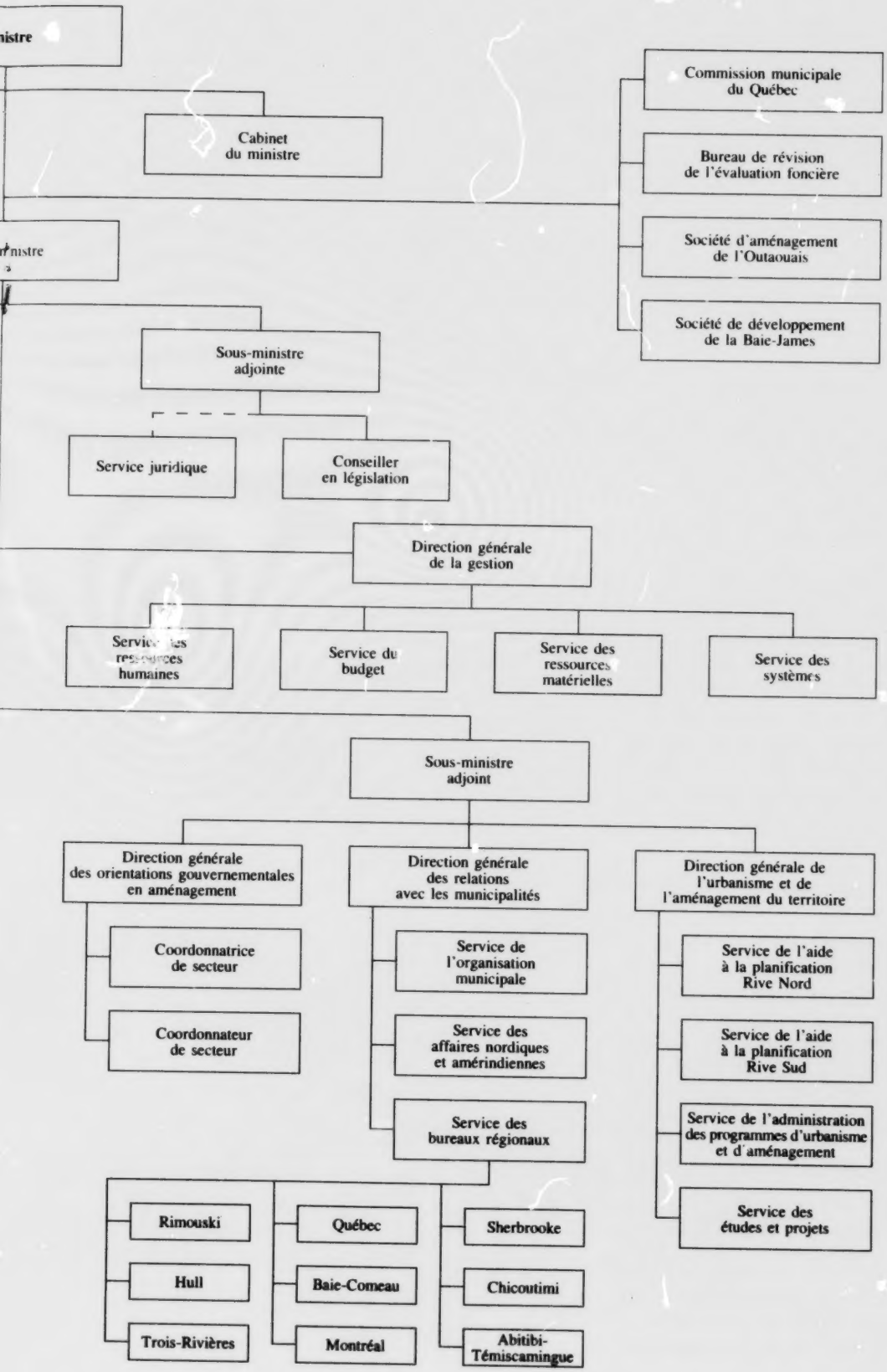
nistre
Cabinet du ministre
Commission municipale du Québec
Bureau de révision de l'évaluation foncière
Société d'aménagement de l'Outaouais
Société de développement de la Baie-James
Sous-ministre adjointe
Service juridique
Conseiller en législation
Direction générale de la gestion
Service des ressources humaines
Service du budget
Service des ressources matérielles
Service des systèmes
Sous-ministre adjoint
Direction générale des orientations gouvernementales en aménagement
Coordonnatrice de secteur
Coordonnateur de secteur
Direction générale des relations avec les municipalités
Service de l'organisation municipale
Service des affaires nordiques et amérindiennes
Service des bureaux régionaux
Rimouski
Hull
Trois-Rivières
Québec
Baie-Comeau
Montréal
Sherbrooke
Chicoutimi
Abitibi-Témiscamingue
Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
Service de l'aide à la planification Rive Nord
Service de l'aide à la planification Rive Sud
Service de l'administration des programmes d'urbanisme et d'aménagement
Service des études et projets

Péréquation

La péréquation est un programme de subvention conçu pour atténuer les disparités financières intermunicipales et ainsi venir en aide aux municipalités les moins riches. Il s'adresse aux municipalités qui ont une richesse foncière par tête inférieure à 66 2/3 % de celle de l'ensemble des municipalités du Québec. L'importance de cette aide varie pour chacune des municipalités bénéficiaires en fonction des deux facteurs suivants:

— l'ampleur de l'écart entre sa richesse foncière par tête et les deux tiers de celle de toutes les municipalités du Québec (déficience foncière);

— et le niveau de l'effort fiscal fourni par les contribuables de la municipalité concernée.

Pour l'exercice écoulé, le programme a nécessité un déboursé de 13,3 millions $ réparti entre 471 municipalités.

Étude des lois municipales

Le Service procède à l'étude des lois municipales et de leurs amendements, d'abord pour en connaître la portée sur le plan de l'administration financière, ensuite pour exprimer l'opinion de la Direction générale de l'administration financière sur les aspects financiers des projets de lois, et enfin pour formuler des suggestions d'amendements aux lois municipales en vigueur.

Au cours de l'année 1985-1986, les réalisations du Service dans ce domaine ont été les suivantes:

— participation à un comité ministériel chargé d'identifier en cours d'année les problèmes législatifs ainsi que de proposer des mesures correctives;

— inventaire périodique des amendements proposés par la Direction générale;

— analyse des projets d'amendements aux chartes de municipalités (trois demandes);

— commentaires sur les amendements aux règlements de la Loi sur la fiscalité municipale;

— commentaires sur le projet de règlement sur le prix d'aliénation ou de la location d'un immeuble municipal acquis dans le cadre de la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

Diffusion de l'information

La contribution du Service dans la diffusion d'information aux administrateurs municipaux a consisté essentiellement à la publication de textes, à l'animation et à la préparation, par la formation de moniteurs et l'élaboration de matériel, de sessions d'information, ainsi qu'à la participation à divers colloques et congrès d'associations reliées au domaine municipal.

Il a publié dans la revue Municipalité des articles portant sur la description des recettes fiscales, le taux global de taxation et le rapport financier. Les sujets abordés lors des sessions d'information furent principalement les changements apportés aux formulaires du rapport financier et des prévisions budgétaires.

Par ailleurs, le Service a collaboré à la tenue de sessions organisées par l'Ordre des comptables agréés et la Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés dans le cadre de la formation continue de leurs membres; ces sessions ont porté sur la fiscalité, la comptabilité et les finances municipales.

Autres activités

Le Service a aussi réalisé les travaux suivants dans des domaines connexes à l'expertise et à l'analyse financière:

— analyse des programmes triennaux d'immobilisations des communautés urbaines et régionale et des organismes de transport, recommandation et préparation de projets de décret pour approbation gouvernementale;

— évaluations ponctuelles et pour des fins spécifiques des performances financières de certaines municipalités;

— participation aux travaux du Comité de l'Ordre des comptables agréés du Québec portant sur la vérification des municipalités et autres organismes municipaux;

— analyse d'ordonnances de la municipalité de la Baie James et participation à des travaux concernant cette dernière;

— expertises financières et expressions d'opinions portant sur les annexions et fusions des municipalités réalisées au cours de l'année;

— participation aux travaux du Comité consultatif sur l'administration financière des municipalités qui regroupe des membres de l'Ordre des comptables agréés, de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et de l'Association des cadres financiers municipaux du Québec;

— participation à la Conférence intergouvernementale sur l'élaboration des données relatives aux administrations locales;

— participation aux travaux d'implantation d'un plan directeur d'informatique;

— participation à une étude du partage des coûts de l'alimentation en eau à la Communauté régionale de l'Outaouais;

— recommandation du taux de la taxe olympique de la ville de Montréal;

— recensement des organismes paramunicipaux en vue d'en évaluer l'impact sur la situation financière des municipalités et éventuellement d'établir des règles appropriées de présentation de l'information financière.

Gestion financière et administrative

Au cours de l'exercice 1985-1986, les activités du Service de la gestion financière et administrative ont été exercées principalement en territoire et ont d'abord consisté à fournir aux municipalités locales, aux municipalités régionales de comté ainsi qu'aux régies intermunicipales l'information et l'aide technique nécessaires en matière de gestion administrative, financière, budgétaire et comptable. Le Service a aussi développé et introduit un programme d'analyse de la situation financière des organismes municipaux de sorte à favoriser la prévention plutôt que l'application de mesures correctives. De plus, il s'est consacré à plusieurs autres activités telles le traitement des plaintes à l'égard de certaines administrations municipales, la vérification des montants admissibles à différents programmes d'aide financière ou de compensation et l'implantation de la politique d'achat en milieu municipal. On retrouve ci-après les réalisations du Service selon ses principaux secteurs d'activité.

Assistance technique et information

Comme par les années passées, le Service a procédé à de nombreuses interventions auprès des secrétaires-trésoriers/ères, des conseils municipaux ou de leurs autres partenaires de gestion; ces interventions ont consisté à les informer, à les conseiller et à les assister dans la gestion de la municipalité. Les activités de ce type visaient plus particulièrement à:

— développer et maintenir les conditions d'une gestion administrative, financière, budgétaire et comp-table la meilleure et la plus conforme possible aux lois, aux règlements et aux pratiques de saine gestion;

— appuyer les démarches des autorités du Ministère en rappelant l'importance du recours aux instruments, guides, directives et pièces d'information qu'elles ont élaborés et mis à la disposition des municipalités;

— améliorer la capacité de gestion autant des affaires courantes de la municipalité que de ses projets d'immobilisations;

— assurer une présentation de l'information financière conforme à la réalité;

— assister la municipalité dans la réalisation d'une activité ou d'une opération spéciale.

Une aide technique particulière a été apportée aux nouveaux secrétaires-trésoriers/ères municipaux afin de faciliter la prise en charge de leurs responsabilités; le Service a répondu aux soixante demandes qui lui ont été formulées faisant suite à son offre adressée aux secrétaires-trésoriers/ères nommés au cours de l'exercice.

Le Service a également participé à la tenue de soixante séances d'information destinées surtout aux fonctionnaires municipaux et portant sur la préparation du budget et du rapport financier, sur les législations et réglementations ainsi que sur le matériel incidents à la gestion financière, comptable et administrative.

Analyse financière

La mise sur pied du programme d'analyse financière au cours de l'exercice a permis au Service d'intervenir auprès de certaines municipalités à la suite de besoins exprimés par ces dernières ou aux analyses statistiques effectuées par le Service de la vérification. Le programme a également été appliqué dans le cadre d'approbations et de contrôles administratifs du Ministère.

Dossiers spéciaux

Les dossiers concernant la cessation des activités de la ville de Gagnon et ceux relatifs à la supervision de l'administration de la ville de Schefferville ont demandé de multiples travaux d'analyse financière, de contrôle et d'assistance technique.

Différents avis ont également été émis relativement aux demandes de modification de lettres patentes de municipalités régionales de comté et aux problèmes de succession d'anciens conseils de comté.

Autres activités

Le Service a traité un certain nombre de plaintes à l'égard de certaines administrations municipales; il a formulé les recommandations et fourni l'assistance technique nécessaires au retour à une situation normale. Il a également collaboré à la révision de la politique administrative du Ministère concernant le traitement des plaintes et donné suite aux requêtes produites dans le cadre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Le Service est intervenu afin de régler des différends survenus dans l'application d'ententes intermunicipales.

Le Service a procédé à la vérification des réclamations présentées dans le cadre des programmes d'aide financière aux municipalités régionales de comté, du programme de compensation de l'effet de plafonnement de la taxe d'affaires et du programme «ReviCentre». Il s'est également chargé de la vérification des coûts admissibles aux subventions versées pour le congrès international d'urbanisme, soit l'American Planning Association, et, dans certains cas spéciaux, aux subventions de création d'emplois en milieu municipal.

Le Service a poursuivi ses travaux pour l'implantation de la politique d'achat en milieu municipal. Il a élaboré un guide sur les groupements d'achats et collaboré à la préparation des normes et devis administratifs et techniques; il a également fait la promotion de la politique d'achat lors de colloques et congrès, fourni l'assistance technique nécessaire à son application, et donné suite aux plaintes de fournisseurs.

Financement municipal

Le Service du financement municipal regroupe les divisions des emprunts, des obligations et des subventions.

Emprunts

La Division des emprunts soumet aux autorités du Ministère les avis et recommandations sur les actes financiers qui doivent être approuvés par le Ministre; il contribue également à l'élaboration des procédures et directives visant à un meilleur contrôle sur les opérations financières des institutions municipales.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les finances municipales et le retrait de la Commission municipale du Québec dans le processus d'approbation des actes financiers municipaux, la Division des emprunts a accru considérablement son rôle de soutien et conseil en matière de financement, taxation, procédures et autres sujets relatifs aux approbations par le Ministre.

Au cours de l'exercice 1985-1986, ses principales réalisations ont été les suivantes:

— analyse de 2 546 règlements d'emprunt pour une valeur globale de 1 057 742 685 $;

— analyse de 53 demandes de cautionnement de municipalités en faveur d'organismes sans but lucratif;

— analyse de 17 demandes d'emprunt temporaire;

— analyse de 43 projets d'ententes intermunicipales;

— examen et conciliation de 282 programmes triennaux d'immobilisations des cités et villes, communautés urbaines, organismes de transport en commun et régies intermunicipales, et production de statistiques à partir de ces données; les prévisions de dépenses d'immobilisations de ces organismes pour les années 1985-1986-1987 s'élevaient à 4,9 milliards $ alors que les prévisions d'emprunt à long terme pour financer ces dépenses représentaient 4,0 milliards $;

— rencontres avec les administrateurs de 14 municipalités dont le taux d'endettement à moyen terme atteindrait un seuil critique compte tenu des données au programme triennal des dépenses d'immobilisations;

— production, pour l'usage des employés/es de la Division, d'un manuel sur les procédures et directives de traitement des demandes d'approbations administratives.

Obligations

En plus d'être associé dès le début au processus d'emprunt des corporations municipales, le Service assiste ces dernières dans la réalisation du financement à long terme par voie d'émissions d'obligations ou de billets. Il leur apporte conseils en matière de marché, effectue certains contrôles sur la procédure d'émission et sur la livraison des titres contre paiement, et, en conformité avec l'article 12 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires, appose le certificat de validité sur les valeurs municipales émises.

Au cours de 1985-1986, des obligations municipales ont été émises pour une valeur de 1,3 milliard $ (340 émissions) incluant un équivalent de 398,3 millions $ sur les marchés étrangers. Pour leur part, les trois plus importantes emprunteuses, soit les villes de Montréal et de Laval et la Communauté Urbaine de Montréal, ont contracté des emprunts obligataires pour des montants respectifs de 284 millions $, 110 millions $ et 135 millions $. Le Service a également négocié 442 emprunts par billet et recommandé l'approbation des conditions de ces emprunts par le Ministre; le montant total de ces emprunts s'élève à 79,1millions $.

Par ailleurs, le Service du financement municipal a procédé, par l'entremise de son bureau d'ouverture des soumissions, à 294 séances pour l'ouverture de 765 soumissions, ceci en conformité avec les mandats confiés à cet effet au ministre des Affaires municipales par les municipalités. Il a également effectué la validation des titres pour un montant global de 1,2 milliard $.

Parmi les autres réalisations du Service, il y a lieu de signaler les suivantes:

— production de différentes statistiques, analyses et avis sur la dette et le service de dette des municipalités et organismes municipaux; ces renseigne-

ments sont produits pour répondre aux besoins des municipalités, du ministère des Affaires municipales et du ministère des Finances;

- confirmation auprès des corporations municipales des emprunts autorisés et non effectués, conciliation des montants confirmés avec le fichier du Ministère et correction en conséquence du taux d'endettement des municipalités - au 31 mars 1986, le montant des emprunts autorisés et non effectués était de 2,5 milliards $;
- émission aux corporations régies par le Code municipal de 659 avis de renouvellements d'emprunts - les emprunts à renouveler s'élevaient à 380,6 millions $;
- assistance aux détenteurs lorsque des titres sont perdus ou volés;
- représentation du Ministère aux salons de l'Épargne-placement de Montréal, Québec et Sherbrooke;
- participation à différentes rencontres et congrès des milieux financiers et de fonctionnaires municipaux.

Subventions

En ce qui concerne les subventions, le Service du financement municipal a été chargé, au cours de l'exercice 1985-1986, de la gestion de certains programmes décrits au chapitre suivant. Il s'agit des subventions spéciales et des programmes d'aide relatifs à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts (PAIRA, PAIRA-83 et PAIRA-85).

Dans le cadre des ententes concernant les modalités de la mise en oeuvre de programmes de création d'emplois du gouvernement du Canada dans les corporations municipales du Québec, l'intervention du Service a été requise pour l'administration des programmes «Canada au travail» («volet régulier», «article 38 de la Loi de l'assurance-chômage» et «emploi d'été»), «Croissance locale de l'emploi» et «Développement de l'emploi». Dans le cadre de ces programmes, le Service a notamment effectué les travaux suivants:

- élaboration de documents explicatifs et administratifs;
- assistance aux municipalités;
- analyse de 2 500 dossiers et production de recommandations à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, après consultation avec les autres ministères et organismes du gouvernement du Québec concernés.

Le Service est également intervenu dans l'administration du volet municipal du programme de Travaux communautaires mis sur pied par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu; il a traité 371 dossiers.

Par ailleurs, le Service a collaboré à l'administration du programme d'aide financière qui s'adresse aux villages nordiques de même qu'à celui qui concerne le regroupement municipal. Il a également continué de percevoir les prêts accordés aux municipalités de 1963 à 1968 en vertu de la Loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux de même que ceux consentis par le ministère des Finances entre 1973 et 1975. Il a de plus participé, conjointement avec le Bureau de la protection civile du Québec, à l'administration du programme d'aide financière aux municipalités victimes de sinistres naturels.

Subventions spéciales

Au cours de l'année 1985-1986, le Service du financement municipal a versé à ce titre un montant total de 2 434 966 $ dont 1 878 591 $ à la ville de Montréal pour l'aménagement de la Plaza St-Hubert et une somme de 524 000 $ répartie entre 4 municipalités, faisant suite à des engagements pris par le gouvernement du Québec relativement à l'incinérateur de la Rive-sud de Québec.

Aqueduc et égouts

Ce programme compte 3 activités particulières, soit:

- le programme d'aide financière à l'implantation de réseaux d'aqueduc (PAIRA, PAIRA-1983 et PAIRA-1985);
- le programme Liquidation;
- le programme d'aide financière pour fins d'aqueduc et d'égouts.

Le programme «PAIRA»

Ce programme, dont l'origine remonte à mars 1977 et qui, au cours des années, a subi différentes modifications, s'adresse aux municipalités ayant une population inférieure à 5 000 habitants.

Il vise à assurer une alimentation en eau adéquate aux collectivités implantées sur le territoire et à permettre l'évacuation des eaux usées domestiques, en conformité aux normes et conditions du programme. Le montant de la subvention peut atteindre 75 % du coût total admissible, compte tenu de l'aide financière

provenant d'autres sources et il est établi selon le moindre des deux résultats émanant de l'application de la «méthode de l'investissement minimal en capital» et de la «méthode de l'indice de richesse foncière».

Au cours du présent exercice, un montant de 18 026 800 $ a été versé aux municipalités, conformément aux engagements pris antérieurement.

Le programme «PAIRA-1983», qui a succédé à «PAIRA», poursuit les mêmes objectifs et comporte des conditions semblables. Les crédits alloués dans le cadre de ce programme ont été fixés à 45 millions $ et, à la fin du présent exercice, 116 municipalités en ont bénéficié.

L'intérêt manifesté par les corporations municipales pour le programme «PAIRA-1983» et, en conséquence, l'épuisement de l'enveloppe budgétaire réservée à ce programme ont amené le Ministre à mettre sur pied au cours de l'exercice précédent, un nouveau programme appelé «PAIRA-1985». Au 31 mars 1986, 341 demandes de subventions ont été formulées dans le cadre de ce programme et 96 de ces demandes ont fait l'objet d'une promesse d'aide financière.

Liquidation

Le programme Liquidation, d'une durée de deux ans, terminé le 31 décembre 1977, s'adressait aux minicpalités du Québec de 10 000 habitants et moins, régies par la Loi sur les Cités et villes et n'étant pas admissibles à l'aide statutaire per capita. Pour respecter les engagements pris antérieurement, le Ministère a versé au cours du présent exercice un montant de 1 192 800 $.

Ancien programme d'aide financière pour la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts

Quant au programme d'aide financière pour la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts, qui a précédé le programme «PAIRA», le Ministère a poursuivi le paiement des subventions promises, payables sur une période pouvant atteindre 10 ans. Pour l'exercice 1985-1986, les versements ont totalisé 26 109 900 $.

Vérification

Au cours de l'exercice 1985-1986, les réalisations du Service de la vérification ont été les suivantes:

- vérification des prévisions budgétaires et des rapports financiers des municipalités locales, des municipalités régionales de comté, des communautés urbaines et régionale, des régies intermunicipales et des organismes de transport en commun; cette vérification qui touche quelque 3 500 documents vise à s'assurer:
  - du respect de certaines exigences légales portant sur les finances municipales ainsi que du respect des principes et règles contenus au *Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec*;
  - de la fiabilité des données financières et statistiques emmagasinées sur informatique et utilisées à différentes fins dont la détermination du montant de certaines compensations et subventions aux municipalités;
- informations, conseils et avis aux gestionnaires municipaux et aux vérificateurs sur l'application des normes de comptabilité et sur le régime fiscal;
- analyse de la situation financière de certaines municipalités et recommandations à la suite de différentes demandes de municipalités relativement, par exemple, à l'affectation des soldes disponibles sur règlements d'emprunt et à la consolidation de dettes (145 analyses);
- production, analyse et interprétation de statistiques financières sur les municipalités pour des fins internes, gouvernementales et publiques (505 rapports statisques et 10 analyses pour différents groupes de municipalités);
- conformément aux priorités du Ministère, mise en place d'un programme permanent d'évaluation de la santé financière des municipalités ainsi que d'un programme d'analyse comparative d'une municipalité sur plusieurs années;
- étude des demandes de délais pour les budgets et pour l'envoi des comptes de taxes;
- réception et suivi des documents transmis par les municipalités locales, régionales et les régies intermunicipales concernant la nomination des vérificateurs.

Chapitre 4
Évaluation foncière

Le chapitre sur l'évaluation foncière comprend, d'une part, les dépenses de fonctionnement de la Direction générale de l'évaluation foncière ainsi que l'administration des fonds d'un programme de subvention; d'autre part, les autres crédits sont consacrés à des paiements de transfert.

En 1985-1986, la Direction a poursuivi la réalisation de l'Édition II du *Manuel d'évaluation foncière du Québec*. . De plus, elle a participé de façon importante à la recherche fiscale et particulièrement au niveau de l'article 65-1 de la Loi sur la fiscalité municipale (assiette fiscale des entreprises), les chemins de fer et le secteur coopératif.

La Direction générale de l'évaluation foncière a poursuivi et parachevé la réorientation de ses activités, le tout dans un effort de rationalisation et de décroissance.

Dans cette perspective, l'accent a été mis sur l'information, l'animation, la recherche (normes, procédés et méthodes), ainsi que sur la mécanisation et la simplification des procédés administratifs surtout en matière de paiement de compensation tenant lieu de taxes.

Ainsi, un projet de mécanisation du plus grand nombre de fonctions a été soumis aux autorités, y inclus un projet de paiement direct des transferts aux municipalités, projet dont la réalisation est cependant encore au stade exploratoire.

Afin de faciliter la prise de décision gouvernementale en matière de fiscalité, la Direction générale a augmenté ses échanges d'information, notamment avec les autres provinces canadiennes, principalement sur la composition de l'assiette fiscale locale (plus particulièrement celle des entreprises), sur les régimes de taxes d'affaires, leurs modalités d'application et sur l'ensemble des régimes particuliers susceptibles de s'appliquer aux entreprises.

D'autres recherches ont aussi été poursuivies dans le cas de la réforme de la fiscalité municipale. Les aspects étudiés touchent particulièrement les questions relatives aux chemins de fer, aux terrains de golf, au secteur coopératif et industriel en général avec un volet sur la pétrochimie et l'industrie lourde. La Direction a également participé à la recherche de solutions de rechange sur les questions administratives relatives aux fermes et boisés. Le ministère des Affaires municipales participe ainsi à la recherche fiscale entreprise par le ministère des Finances à laquelle sont associés certains autres ministères à vocation économique.

Des échanges ont également eu lieu avec des représentants de la France et des pays d'Afrique francophone, au cours desquels nos interlocuteurs ont manifesté un intérêt marqué pour la référence géospatiale, l'identification des biens-fonds et la gestion municipale intégrée, tels qu'implantés au Québec lors de grandes réformes municipales.

Par ailleurs, les relations de la Direction avec les professionnels/les de l'évaluation et le milieu municipal ont été très importantes lors de séminaires, congrès, conférences, symposiums, etc. Pour rentabiliser de telles relations, elle a soumis pour consultation, en mai 1985, un cahier d'information sur la continuité des rôles et l'utilisation de l'informatique et de la bureautique. La version finale devrait paraître au cours du présent exercice financier.

Afin d'élargir le programme d'information déjà instauré, un recueil réunissant tout ce qui concerne l'évaluation foncière (lois, règlements, projets de convention, notes explicatives, etc.) a été élaboré. La version finale sera disponible prochainement.

Animation

Le Service de l'animation est responsable d'établir, maintenir et améliorer les normes, guides et directives aux fins d'évaluation foncière.

Il doit assurer l'uniformité administrative à la base des rôles d'évaluation en fournissant un guide d'usage réglementaire, un cheminement, des principes et des concepts, ainsi qu'un ensemble de formulaires intégrés à un système d'information et d'évaluation foncière. Le Manuel d'évaluation ne fixe pas la valeur, mais il constitue un guide administratif que l'évaluateur doit adapter à la réalité économique du milieu. Il en résulte pour les municipalités une économie en recherche, en développement et méthodes d'évaluation foncière, tout en permettant une comparaison entre les rôles, leurs bases et les résultats obtenus.

Le Manuel d'évaluation foncière du Québec, publié en 1975, contient donc ces normes. Ses volumes traitent de l'établissement du premier rôle de «nouvelle génération» selon une philosophie, des principes et des concepts de portée universelle; ainsi, il peut servir à l'établissement de toute valeur selon le concept de valeur marchande la plus probable.

Toutefois, en raison de l'avènement du système international de mesures, des nouvelles techniques de construction, de l'évolution de la réalité scientifique et économique, des suggestions reçues du milieu et enfin, de l'usage prononcé de l'ordinateur, le manuel nécessite une révision accélérée.

C'est ainsi qu'un plan directeur de recherche et développement a guidé la révision des volumes et leur publication est prévue depuis le printemps 1984 jusqu'à la fin de l'année 1986.

La fin du programme d'aide à l'implantation des rôles d'évaluation (PAIRE) et les orientations ministérielles d'information et d'animation ont modifié les activités du Service d'animation. Ainsi, la surveillance systématique des rôles a été remplacée par de l'assistance, des conseils et de l'information visant l'uniformité administrative et l'équité.

Un projet-pilote a conséquemment été entrepris avec la Communauté régionale de l'Outaouais en vue d'établir une équivalence informatique locale pour l'application du Manuel d'évaluation foncière du Québec et la gestion de l'information qui soutient les rôles. Ce système pourra servir de guide à tous les intervenants du monde municipal, que ce soit pour l'évaluation foncière ou toute autre fin.

Quant aux opérations de vérification et d'approbation des proportions médianes des rôles, aucune intervention décisionnelle de la Direction générale en substitution à l'évaluateur local n'a été nécessaire.

Enfin, le Service de l'animation a finalisé toutes ses opérations relatives au programme d'aide à l'implantation des rôles d'évaluation (PAIRE).

Programmes de compensation

La Direction générale de l'évaluation foncière administre plusieurs programmes de compensation relatifs aux taxes municipales. Le Service des programmes de compensation en a la responsabilité.

Compensation sur les immeubles

Les paiements tenant lieu de taxes, à l'égard des immeubles des réseaux de l'Éducation et des Affaires sociales, ainsi qu'à ceux du Gouvernement, des ambassades et des consulats ont totalisé cette année 232 700 000 $. Un total de 1 100 municipalités ont bénéficié de ce programme.

Compensation sur les fermes et boisés

Au cours de l'exercice, 900 municipalités ont adressé au Ministère des deman des de compensation concernant le manque à gagner subi par les municipalités à cause de l'existence de plafonds sur l'évaluation imposable et la taxation des fermes et boisés. Ces municipalités ont reçu 14 000 000 $ et 100 000 propriétés étaient visées par ce régime.

En 1985-1986, une révision de l'ensemble des procédés administratifs relatifs à tous les programmes de paiements tenant lieu de taxes a été entreprise. De plus, la mécanisation d'une fiche signalétique de chaque immeuble a été avancée, le tout dans la poursuite de conceptions administratives déposées en 1983. Enfin, un effort très important a été consenti pour proposer l'implantation d'un plan directeur en informatique susceptible d'améliorer notamment:

- la gestion des paiements tenant lieu de taxes (mécanisation du plus grand nombre de dossiers possible, étapes de contrôles administratifs et de calculs de l'ensemble des paiements, etc.);
- le processus relatif à l'administration des compensations tenant lieu de taxes.

Chapitre 5
Administration générale

Ce chapitre regroupe les activités du Secrétariat du Ministère, de législation et révision des lois municipales, de recherche et politiques, de gestion de même que de communications.

Secrétariat du Ministère

Le Secrétariat du Ministère voit principalement à assister le Sous-ministre dans la synthèse et le suivi des dossiers ministériels et interministériels. Pour ce faire, il organise les réunions du Bureau des sous-ministres ainsi que les réunions de direction du Ministère et assure le suivi de l'exécution des décisions qui y sont prises. Il voit aussi au cheminement des documents officiels et entretient les relations nécessaires avec les organismes gouvernementaux centraux, les autres ministères ainsi qu'avec les unions de municipalités et les associations oeuvrant dans le monde municipal.

Au cours de l'exercice 1985-1986, le Secrétariat du Ministère s'est aussi occupé de l'organisation des réunions de la table Québec-Municipalités.

Essentiellement, la table Québec-Municipalités permet des échanges d'informations entre le ministre des Affaires municipales (et à l'occasion d'autres ministres) et les représentants/es de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (UMRCQ). Grâce à ce mécanisme, il est possible pour le Ministère et le Gouvernement de consulter les municipalités sur des projets de lois, de règlements, de politiques et de programmes.

Législation et révision des lois municipales

Au cours de l'exercice, le Ministère a préparé un certain nombre de lois publiques et a travaillé à des projets de réglementation. Il a collaboré avec d'autres ministères à la rédaction de lois publiques et a analysé et commenté certains de leurs projets de lois. Enfin, il a participé à divers groupes de travail intraministériels ou interministériels.

Lois publiques principalement préparées par le «Service de la législation»

- projet de loi 45 de 1985: Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités (1985, chapitre 27), sanctionnée le 20 juin 1985 (*);
- projet de loi 49 de 1985: Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal et d'autres dispositions législatives (1985, chapitre 31), sanctionnée le 20 juin 1985 (*) (NOTE: avec la collaboration du ministère des Transports);
- projet de loi 60 de 1985: Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, non adoptée avant le 1er avril 1986.

Autres lois préparées en partie par le «Service de la législation»

- projet de loi 194 de 1985: Loi concernant la municipalité de Rivière-Saint-Jean (1985, chapitre 54), sanctionnée le 20 juin 1985;
- projet de loi 199 de 1985: Loi modifiant la Charte de la ville de Québec (1985, chapitre 46), sanctionnée le 1er mai 1985.

Règlements principalement préparés par le «Service de la législation»

- règlement modifiant le règlement sur la forme et le contenu du rôle d'évaluation foncière, le processus de sa confection et de sa tenue à jour et la continuité des rôles successifs, entré en vigueur le 16 octobre 1985;
- règlement modifiant le règlement sur le paiement des taxes foncières municipales en plusieurs versements, entré en vigueur le 16 octobre 1985;
- éventuel règlement sur la période maximale de remboursement d'un emprunt, non présenté au Ministre avant le 1er avril 1986;

(*) pour ces lois, le travail du «Service de la législation» au cours de l'exercice 1985-1986 a porté non seulement sur la préparation du projet aux fins de sa présentation à l'Assemblée nationale, mais aussi sur la modification du projet présenté dans le cadre de son cheminement devant l'Assemblée, pour déboucher sur la version sanctionnée de la loi.

— éventuels règlements sur le prix d'aliénation ou de location d'un immeuble acquis dans le cadre d'un programme particulier d'urbanisme pour le centre-ville, non présentés au Ministre avant le 1er avril 1986;

— éventuel règlement sur le prix d'aliénation ou de location d'un immeuble acquis dans le cadre de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, non présenté au Ministre avant le 1er avril 1986.

Travail d'analyse et de commentaires par le «Service de la législation» sur des projets de loi ou de règlement des autres ministères

— projet de loi 43 de 1985: Loi modifiant la Loi sur les biens culturels et d'autres dispositions législatives (1985, chapitre 24), sanctionnée le 20 juin 1985;

— projet de loi 44 de 1985: Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole (1985, chapitre 26), sanctionnée le 20 juin 1985;

— projet de loi 50 de 1985: Loi sur la Société de transport de la rive sud de Montréal (1985, chapitre 32), sanctionnée le 20 juin 1985;

— projet de loi 53 de 1985: Loi sur le bâtiment (1985, chapitre 34), sanctionnée le 20 juin 1985;

— projet de loi 54 de 1985: Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les transports (1985, chapitre 35), sanctionnée le 20 juin 1985;

— projet de loi 20 de 1984: Loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des personnes, des successions et des biens, non adoptée avant le 1er avril 1986;

— projet de loi 58 de 1985: Loi sur les régimes complémentaires de retraite, non adoptée avant le 1er avril 1986;

— projet de loi 12 de 1986: Loi sur les règlements, non adoptée avant le 1er avril 1986;

— éventuel projet de loi assurant l'application de la réforme du droit des personnes, des successions et des biens;

— éventuel projet de loi sur le registre des associations et entreprises;

— éventuel projet de loi modifiant la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement;

— éventuel projet de loi modifiant la Loi sur les mines;

— éventuel projet de loi abrogeant les dispositions omises dans la refonte de 1977;

— éventuel projet de loi sur la statistique;

— éventuel projet de Code du bâtiment mis à jour;

— éventuels projets de règlements sur l'accessibilité des édifices pour les personnes handicapées;

— éventuel inventaire des dispositions des lois municipales devant être modifiées pour concorder avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Participation à divers groupes de travail intraministériels ou interministériels

— réforme de l'organisation municipale territoriale;

— réforme de l'organisation administrative et du fonctionnement des municipalités;

— contrôle de l'alcool dans les milieux nordiques;

— validation des ventes pour défaut de paiement des taxes qui sont annulables pour cause de désignation incorrecte des immeubles vendus.

Note: Aux fins du présent bilan, le «Service de la législation» comprend non seulement le conseiller en législation et le légiste du Service juridique mais également les deux légistes du «Service de la révision des lois municipales».

Exceptionnellement, il comprend également l'adjoint exécutif de la Sous-ministre adjointe à la législation.

Recherche et politiques

Les principaux dossiers traités par la Direction au cours de l'exercice 1985-1986 sont décrits dans les paragraphes qui suivent:

Révision des lois municipales

La Direction participe activement à la révision des lois municipales. Cette année, les travaux sur l'organisation administrative des municipalités (le livre III de la révision) ont occupé le quart de nos effectifs professionnels. La Direction coordonne cinq des onze groupes de travail et participe à trois autres. Ce travail de coordination comprend la préparation de documents de problématique et d'analyse ainsi que les recommandations à un comité de synthèse. Les sujets suivants ont été étudiés: le partage des rôles entre le conseil et les comités, les organismes paramunicipaux, les droits, pouvoirs et obligations des membres du conseil et de la fonction publique et les conditions d'exercice des pouvoirs de contracter.

Par ailleurs, une professionnelle a effectué un stage au ministère des Affaires municipales de l'Ontario en vue de comparer les situations quant aux différentes facettes de l'organisation administrative des municipalités ontariennes et québécoises.

Un stagiaire de l'université Concordia a collaboré à un premier examen de certaines questions qui seront étudiées dans le cadre du livre IV de la révision, portant sur les pouvoirs des municipalités. Il s'agissait d'étudier les actions municipales en matière de développement économique et plus particulièrement de fournir un éclairage sur les différentes formules d'aide existantes. Le stagiaire a donc travaillé à établir un inventaire des principales expériences américaines, ontariennes et québécoises en la matière pour voir les moyens que se sont données les collectivités locales pour stimuler leur développement économique.

Avenir des municipalités régionales de comté

La Direction s'est vue confier la responsabilité d'un groupe de travail chargé d'élaborer un document de consultation sur l'avenir des municipalités régionales de comté. Ce document devrait permettre au Ministère de proposer différents scénarios ayant trait au rôle, à la structure et au financement des MRC après la confection de leur schéma d'aménagement prévue pour la fin de l'année 1986.

Une stagiaire de l'Université Concordia a contribué à ce dossier en recueillant des données sur le financement des gouvernements régionaux dans quelques provinces canadiennes (Ontario, Colombie-Britannique, Alberta), aux États-Unis et dans quelques pays de l'Europe occidentale (France, Allemagne, Angleterre). Elle a ensuite fait une première analyse d'hypothèses de financement des MRC en fonction de deux options principales, le maintien de leurs responsabilités ou l'élargissement de leurs fonctions.

Étude sur la participation des citoyens/nes aux affaires de la municipalité

Afin d'évaluer les effets de la réforme en matière de démocratie locale, la Direction a étudié le rôle des citoyens/nes dans la vie municipale sous les aspects suivants:

— leur connaissance des règles et des mécanismes qui régissent leur municipalité;

— leur niveau d'implication et de participation;

— les raisons qui les incitent à participer à la vie municipale.

La Direction a élaboré un devis sur les méthodes à employer pour réaliser cette étude.

Les assurances générales des municipalités

Les hausses importantes des primes d'assurance préoccupent autant le Ministère que les municipalités. Les deux unions municipales ont créé chacune leur comité d'étude sur cette question, et le Directeur de la recherche et des politiques fait partie du comité sur les assurances de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec.

Afin de préparer une éventuelle intervention du Ministère dans ce dossier, la Direction a travaillé à la formulation d'une problématique et à l'analyse de solutions possibles.

Ayant déjà reçu le rapport du comité d'étude de l'Union des municipalités du Québec, la Direction attend celui de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec et les résultats d'une étude actuarielle sur la question avant de poursuivre les travaux sur les régimes d'assurance des municipalités.

Régime de retraite des élus/es

Faisant suite à la remise d'un projet de régime de retraite pour les élus/es par un consultant, la Direction, de concert avec ce dernier, a travaillé à l'évaluation des coûts occasionnés par certaines composantes du régime proposé. Un projet de mémoire sur la question a été également préparé.

Les régimes de pension des employés/es municipaux

La présentation d'un projet de loi sur les régimes complémentaires de retraite par le ministre du Travail nécessite l'amendement des lois municipales, afin que les nouvelles dispositions législatives qui affectent l'ensemble des cotisants/es à un régime de retraite, y compris les employés/es municipaux, puissent également s'appliquer au niveau municipal.

Avec la collaboration du Service juridique, du Service de la législation et de la Régie des rentes du Québec, la Direction a travaillé à l'identification des mesures législatives pertinentes, y compris la modification des procédures d'approbation des règlements municipaux établissant ou modifiant un fonds de retraite, la transférabilité de ces fonds de pension de même que l'assouplissement des modes de gestion existants.

Politique en sécurité-incendie

A la demande de la Direction générale de la prévention des incendies, la Direction a procédé à l'évaluation du cadre juridique et administratif de la prévention et de l'intervention et à l'étude de la problématique de l'incendie au Québec. Les résultats de cette étape ont permis de formuler les orientations préli-

minaires d'une politique en matière de sécurité-incendie avec la collaboration de la Direction générale de la prévention des incendies.

Options de financement des services d'incendie

Parallèlement au projet de politique générale en matière de sécurité-incendie, la Direction a entrepris une étude sur de nouveaux modes de financement des services d'incendie, y compris la tarification. Compte tenu de l'absence de littérature pertinente ou suffisamment exhaustive sur le sujet, la Direction a entrepris une enquête auprès des directeurs des services d'incendie afin de recueillir leurs opinions ou suggestions sur cette question, et aussi de les sensibiliser à la perspective de nouvelles formes de financement. Cette enquête visait également à cerner la diversité des activités offertes par les services d'incendie et à identifier celles qui pourraient faire l'objet d'une tarification et ainsi générer des revenus additionnels.

Législations dans le domaine du bâtiment

Tout en assurant la participation du Ministère au Comité interministériel sur la révision des lois dans le secteur de la construction et de la sécurité du bâtiment, la Direction a formulé plusieurs avis et analyses sur le projet de loi déposé à l'Assemblée nationale le 15 mai 1985 par le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur. Ces travaux portèrent principalement sur les questions de partage des responsabilités en matière de normalisation, de qualification et d'inspection reliés à la construction et à la sécurité du bâtiment.

Politique sur la taxe d'affaires

Dans le cadre des travaux du comité technique Québec-Municipalités sur la fiscalité, un groupe de travail a été formé en mai 1985 afin d'étudier de nouveau la problématique de la taxe d'affaires et les voies de solutions possibles. La Direction a assuré la coordination des travaux et la rédaction du rapport final.

Bien que la formule proposée dans ce rapport recommandait l'abolition du système des licences et permis, une décision a été prise de prolonger le moratoire concernant le recours aux licences et permis comme formule de taxe d'affaires pour les municipalités régies par le Code municipal jusqu'en janvier 1988. Quant aux autres éléments de la proposition, la volonté de poursuivre dans le sens des recommandations du rapport a été exprimée à la table de concertation Québec-Municipalités.

Évaluation et taxation des terrains de golf

La Direction a finalisé, avec la collaboration de la Direction générale de l'évaluation foncière, une étude sur les 230 terrains de golf du Québec. Un rapport a été déposé aux autorités du Ministère et les recommandations de ce rapport ont été présentées à la table de concertation Québec-Municipalités à l'automne 1985.

Les fonds municipaux en vertu de la Loi sur les mines

Dans le cadre de la révision de la Loi sur les mines, la Direction a examiné la question de la modification du régime de contributions financières aux municipalités à partir de la vente de terrains publics dans les villes et villages miniers. Il est apparu que la constitution des fonds municipaux à même la vente de terres publiques représente un système inutilement compliqué pour l'administration gouvernementale et inadapté aux nouveaux outils dont disposent actuellement les municipalités en matière d'aménagement du territoire et de développement économique.

Redécoupage des régions administratives

En mars 1985, le gouvernement du Québec a entrepris une première étape de révision de la carte des régions administratives. Dans ce contexte, la Direction a préparé l'avis du Ministère sur la procédure de redécoupage des régions administratives après avoir mené des consultations auprès des autres directions concernées.

Voirie tertiaire

La Direction participe aux travaux du Comité interministériel sur la décentralisation de la voirie tertiaire. À la suite de la mise en oeuvre de quatre expériences-pilotes de transfert de responsabilités aux municipalités régionales de comté, la Direction a formulé plusieurs avis sur le déroulement de ces expériences. Par ailleurs, suivant le dépôt du rapport final de l'une de ces expériences-pilotes (MRC de la Matapédia), la Direction a formulé l'avis du Ministère au Comité ministériel permanent de l'aménagement et du développement régional relativement à la poursuite de cette expérience et à la reconduction des ententes avec la MRC.

Sommets régionaux

Dans le cadre de la préparation des sommets régionaux de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue, la Direction participe aux travaux des comités de coordination interministérielle visant à préparer les réponses gouvernementales aux diverses propositions issues du milieu. Plus précisément, il s'agit d'examiner les propositions susceptibles d'engendrer des modifications aux lois municipales ou aux programmes en vigueur.

La protection policière dans les municipalités

L'organisation, le coût et le financement des services policiers constituent tant pour le gouvernement du Québec que pour les municipalités une préoccupation de premier ordre. En prévision des discussions que le Ministère aura à tenir au cours des prochains mois avec le monde municipal et les autres ministères intéressés à la sécurité publique, la Direction a préparé certaines études sur la protection policière. Les rapports produits portent sur la problématique d'ensemble de la police municipale, la situation vécue dans les autres provinces canadiennes, le régime d'arbitrage obligatoire et les problèmes liés au reclassement des policiers/ères municipaux.

Les cours municipales

La Direction a effectué au printemps de 1985 une enquête auprès d'environ 350 municipalités concernant le traitement des infractions et le fonctionnement des cours municipales. Un rapport-synthèse exposant les résultats de l'enquête a été produit par la Direction et transmis au cours de l'été au comité interministériel sur les cours municipales. Ce comité est composé de représentants des ministères de la Justice et des Affaires municipales, des unions de municipalités de même que de juges et de greffiers/ères de cours municipales; il est chargé d'étudier les différents aspects du fonctionnement des cours municipales et de proposer les modifications administratives ou législatives pour l'améliorer.

Projet de Code de procédure pénale

Le nouveau Code de procédure pénale vise à réformer la procédure applicable lors des poursuites intentées à la suite d'infractions à une loi ou à un règlement, y compris à un règlement municipal. Ce projet législatif comporte un impact au niveau municipal puisqu'il affectera la procédure applicable devant les cours municipales. La Direction a étudié les dispositions proposées dans ce projet et a formulé ses commentaires au ministère de la Justice.

Protection des citoyens/nes

Dans un souci de rapprocher l'administration municipale des citoyens/nes, la Direction a examiné la question de la mise en place d'un/e ou de protecteurs/trices des citoyens/nes au palier municipal. Un mémoire exposant la situation et diverses hypothèses a été soumis à la direction du Ministère.

Les municipalités et les services de garde à l'enfance

Un représentant du Ministère fait partie du Conseil d'administration de l'Office des services de garde à l'enfance à titre de membre délégué (sans droit de vote) pour s'assurer que l'Office tienne compte des réalités municipales dans ses stratégies d'intervention. La Direction a ainsi été amenée à participer à un comité interministériel chargé de l'élaboration d'un projet de politique des services de garde à l'enfance.

De plus, la Direction a participé à la mise en oeuvre du programme d'aide financière du Ministère aux municipalités qui mettent des immeubles municipaux à la disposition de garderies sans but lucratif devant se relocaliser. Après une évaluation de l'expérience de ce programme en 1985-1986, un élargissement des conditions d'admissibilité a été formulé pour sa reconduction à partir d'avril 1986.

Conférence nationale sur le loisir

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche s'est engagé depuis juin 1985 dans un large processus de consultation et de concertation avec ses partenaires du monde municipal et du monde associatif. L'Union des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec ainsi que le ministère des Affaires municipales ont représenté le secteur municipal aux divers colloques, conférences sectorielles et thématiques. À l'automne 1986, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche entend clôturer ce processus de réflexion et de concertation dans le cadre d'un sommet appelé la Conférence nationale du loisir. C'est la Direction qui a principalement assuré la représentation du Ministère à ces nombreuses consultations.

Participation du Ministère aux activités du Secrétariat à la jeunesse

La Direction représente le Ministère au sein du comité interministériel du Secrétariat àla jeunesse et assure à ce titre une liaison entre le Secrétariat et les diverses directions du Ministère. Dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse, les activités du comité interministériel se sont faites nombreuses et

portèrent principalement sur l'élaboration d'une politique d'ensemble concernant la jeunesse et sur la réorganisation des structures de coordination du dossier jeunesse. À cet égard, la Direction a fourni plusieurs avis et élaboré la position du Ministère.

Loi sur la protection du territoire agricole

Faisant suite à la présentation par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'un projet de loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole, la Direction, avec la collaboration de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et du Service de la législation, en a analysé certains aspects, notamment les mécanismes d'harmonisation avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettant l'ajustement des zones agricoles aux nouveaux périmètres d'urbanisation.

Récupération et recyclage

La Direction participe à la table sectorielle sur la collecte sélective mise sur pied en septembre 1985 à la demande des principaux intervenants. Les verriers, les papetiers, les fabricants de produits plastiques, les récupérateurs, les entrepreneurs en service sanitaire, les municipalités et les services gouvernementaux compétents sont représentés à ce comité qui a précisément comme tâche de créer un lien entre ces divers agents et de favoriser l'émergence de solutions techniques pouvant faciliter l'implantation de la collecte sélective. C'est en effet sur ce type de collecte que repose une grande part du développement de la récupération et du recyclage des résidus domestiques.

Privatisation des services municipaux

À l'occasion d'un colloque organisé par la Chambre de commerce de Montréal sur cette question et auquel le ministre des Affaires municipales a participé, la Direction a effectué une recherche sur les différents modes de «faire-faire» applicables au contexte municipal, en faisant état des avantages et inconvénients de chacun. De plus, on a examiné en détail la situation de quelques services municipaux relativement à leur degré de privatisation, notamment la prévention des incendies, les loisirs et parcs, le déneigement et la collecte des ordures ménagères.

Devis pour une enquête sur la présence des femmes dans l'administration municipale

Dans le cadre de la mise en oeuvre de programmes d'accès à l'égalité pour les femmes, le Ministère voulait obtenir un portrait de la représentativité des femmes dans le monde de l'emploi municipal et vérifier en même temps l'existence de programmes d'accès à l'égalité pour les femmes dans les municipalités. La Direction s'est vue confier le mandat d'élaborer un devis pour la réalisation d'une enquête auprès des municipalités, enquête qui a été réalisée par une firme externe.

Revue Municipalité

En plus de participer au comité de rédaction de la revue MUNICIPALITÉ, la Direction a procédé à l'élaboration d'un index devant faciliter la recherche d'articles parus dans la revue depuis 1977. Un tirage de 5 000 exemplaires est prévu et des copies seront expédiées aux abonnés/es.

Par ailleurs, avec la collaboration de la Direction des communications, la Direction a réalisé une enquête auprès des lecteurs/trices de la revue. Cette enquête visait principalement à connaître les besoins et les préférences des lecteurs/trices, de même que leurs habitudes de lecture et l'utilisation qu'ils font de la revue. Il s'agissait également de mesurer l'efficacité de la distribution et de connaître l'appréciation de la présentation. Essentiellement, on voulait obtenir des indications relatives aux orientations à donner à la revue quant au contenu et à la présentation.

Conférences des ministres des Affaires municipales

Pour les préparatifs de la conférence annuelle des ministres des Affaires municipales, la Direction a rédigé à l'intention de la délégation québécoise des rapports sur les différents sujets figurant à l'ordre du jour, soit les initiatives municipales en matière de développement économique régional, les besoins des municipalités en infrastructures et leur financement, les coûts et le financement des corps de police et le régime de retraite des élus/es municipaux.

Autres activités de conseil et d'information

En plus des dossiers déjà mentionnés, la Direction a préparé des avis sur les sujets suivants: le projet de loi modifiant la Loi sur l'hôtellerie; le programme d'aide au fonctionnement des bibliothèques municipales; la création d'un programme d'aide visant à assurer la mise en place d'infrastructures nécessaires à la réalisation de projets touristiques moteurs; la création d'une régie nationale d'urgence visant à contrôler et à réglementer la construction et l'affectation des ressources en génie et en construction au Canada en situation d'urgence; des modifications au programme d'aide financière aux équipements culturels; le projet de loi modifiant la Loi sur les sociétés municipales et intermunicipales de transport; le projet de loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal.

De plus, la Direction a préparé des notes et des textes pour des conférences données lors de congrès et de colloques par des membres de la haute direction du Ministère ou du personnel de la Direction: congrès de l'Union des municipalités du Québec et de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, des directeurs généraux des municipalités, des informaticiens municipaux, des secrétaires-trésoriers/ères, de la Conférence des maires de banlieue de Montréal, des techniciens en évaluation, de Carto-Québec, d'Environnement Canada, de l'Urban and regional information systems association et de l'Association canadienne des sciences géodésiques.

Réalisation d'activités de coopération

La Direction a préparé une mission d'études aux États-Unis portant sur la gestion informatisée de l'information sur les réseaux de services publics. Cette mission était composée de trois fonctionnaires municipaux en provenance de Montréal-Nord, Hull et Granby et de trois représentants des compagnies Gaz Métropolitain, Bell Canada et Hydro-Québec.

Projets de coopération 1986-1987

La Direction a travaillé à la préparation et à la coordination de projets de coopération dans le secteur municipal pour l'année 1986-1987. Six projets de coopération ont été soumis à l'approbation du ministère des Relations internationales ainsi que du ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique; trois d'entre eux ont été approuvés. Il s'agit de missions portant sur:

— le financement municipal;

— le revêtement des voies publiques et la gestion du réseau routier;

— la gestion des services de génie par ordinateur.

La Direction a accueilli et organisé les stages ou visites de plusieurs coopérants étrangers dans les ministères, les municipalités et congrès municipaux. Des programmes d'activités ont été préparés pour, notamment:

— cinq étudiants de l'École nationale d'administration en France;

— seize fonctionnaires municipaux de l'École nationale d'application des cadres communaux de Paris;

— vingt-sept fonctionnaires de pays africains en stage à l'Institut d'urbanisme de l'université de Montréal;

— deux étudiants en provenance de l'École polytechnique de Lausanne et du Canton du Jura intéressés aux applications de l'informatique dans les domaines du cadastre et de la gestion municipale.

La rénovation cadastrale

Faisant suite à l'approbation du programme de rénovation cadastrale au début de 1985, le Conseil des ministres a mandaté un groupe de travail interministériel pour établir les conditions de la polyvalence du cadastre rénové. La Direction a représenté le Ministère au sein de ce groupe de travail afin d'assurer que la rénovation cadastrale tienne pleinement compte des différents besoins de la gestion municipale, y compris notamment l'évaluation foncière et les contrôles dans le domaine de l'aménagement. Un texte explicatif sur le cadastre rénové et la gestion municipale a été rédigé, pour diffusion auprès des responsables municipaux au cours de l'été 1986.

De plus, la Direction a continué de représenter le Ministère au comité interministériel de sélection des demandes en rénovation cadastrale. Ce comité, présidé par le ministère de l'Énergie et des Ressources, compte aussi des représentants des ministères de la Justice, des Affaires municipales et des Transports. Sa tâche est de recommander l'ordre des priorités selon lequel les travaux de la rénovation cadastrale seront exécutés. C'est à la Direction que sont reçues les demandes des municipalités relatives à la rénovation cadastrale, pour y subir une première analyse et un classement par ordre de priorité. Des 275 demandes reçues cette année, 232 provenaient des municipalités et 44 des MRC. De ce nombre, 62 municipalités et 6 MRC ont bénéficié de travaux reliés à la rénovation du cadastre.

Développement de l'informatique pour la gestion municipale

L'entente cadre Canada-Québec sur le développement des industries des communications comporte un important volet consacré au développement de logiciels, y compris ceux qui peuvent servir à la gestion municipale. Étant donné les nombreux projets soumis par l'entreprise privée en vue d'élaborer des systèmes de gestion informatisés de plusieurs services municipaux (urbanisme, génie et travaux publics, évaluation foncière, police, protection incendie), le ministère des Communications a fait appel à la Direction pour analyser ces projets et le conseiller sur les besoins prioritaires des municipalités en ce domaine.

Cette fonction de conseil a amené la Direction à jouer un rôle de concertation entre les municipalités ayant des besoins semblables, d'une part, et entre ces clientes potentielles et les producteurs de systèmes, d'autre part, afin d'amener à maturité les projets qui peuvent être soumis pour financement par le fonds de l'entente.

L'expertise acquise par les municipalités en matière de gestion de l'information et de gestion de certains services devient de plus en plus objet d'exportation. Les entreprises spécialisées en informatique municipale sur qui repose cet effort bénéficient d'une coordination entre la Direction et le Service de la coopération économique du ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique. Des efforts sont consacrés à faire connaître aux municipalités de plusieurs pays les logiciels et les méthodes acquises au Québec. C'est ce qui a amené la Direction à organiser un symposium sur l'informatique municipale dans le cadre du second Marché international du logiciel de Montréal (MIM 1986) qui a eu lieu en mai 1986.

Développement de systèmes d'information sur le territoire

Les efforts en ce domaine ont porté cette année sur les modules de la protection policière, de la protection incendie, de l'évaluation foncière, de l'urbanisme et du génie. Deux ont dépassé le stade de l'analyse. Tout d'abord, le système GEMARU (Gestion de la mise en application de la réglementation sur l'urbanisme) qui traite les informations relatives aux permis de toutes sortes. Il permet également la préparation des tournées d'inspection, des demandes de travaux de voirie et la séquence d'exécution quotidienne des tâches des inspecteurs. Ce système est présentement en opération à St-Hyacinthe.

Quant au deuxième, il s'agit d'un projet de recherche sur l'utilisation du rôle d'évaluation foncière comme base de données à référence spatiale. Un lien fut d'abord créé entre une banque d'éléments graphiques et une banque de données alphanumériques dans un environnement de micro-informatique. Des regroupements de données du rôle ainsi qu'une classification de l'utilisation du sol ont été établis. Ensuite, le logiciel BIP (Balayage à l'intérieur d'un polygone) a été traduit et intégré dans le système. Ceci permet l'extraction de données par la définition d'un secteur ad hoc à l'écran ou au clavier. Une banque de données et un secteur de la matrice graphique de Longueuil ont servi d'intrants et de bases d'expérimentation pour ce projet.

Guides techniques pour la gestion de l'information reliée au territoire

Afin d'aider les administrations municipales à progresser vers la mise en oeuvre de systèmes de gestion des données reliées à leur territoire, la Direction a poursuivi son programme de préparation de guides techniques. Deux documents ont été élaborés au cours de l'année: le premier devant être publié à l'été 1986 et l'autre à l'automne.

Celui qui paraîtra bientôt s'intitule *Système d'information urbaine à référence spatiale:* concepts et principes et a été réalisé avec la collaboration contractuelle de l'université du Québec à Montréal. Il vise à démontrer les concepts de création, d'indexation et d'intégration de fichiers ainsi qu'à promouvoir l'emploi de la référence spatiale comme élément universel pour le classement des données. Le deuxième guide élabore les possibilités d'utilisation des données du rôle d'évaluation à différentes fins de gestion municipale, y compris particulièrement l'analyse et la gestion en matière d'urbanisme et de contrôle de la construction et de l'aménagement.

Cueillette de renseignements statistiques

Le traitement des données issues du questionnaire de renseignements statistiques sur les activités municipales 1984 aura bénéficié cette année d'une innovation. En effet, grâce à un projet pilote parrainé par le Service des systèmes, la Division de l'information technique a pu exécuter ses analyses et traitements sur micro-informatique de façon autonome. Des listes disponibles aux divers intervenants municipaux ont aussi été produites. Les résultats feront l'objet d'un rapport-synthèse produit sous forme économique.

Centre de documentation

Au cours du présent exercice, le Centre de documentation du Ministère a élargi sa clientèle de façon appréciable. De plus en plus de services gouvernementaux font appel à nos ressources documentaires. En effet, grâce au fichier collectif informatisé, les autres ministères ou organismes empruntent de plus en plus par la voie du prêt entre bibliothèques.

Au cours de cette période, le Centre a poursuivi le développement de son domaine de spécialisation. Les achats de volumes et les abonnements sont faits en fonction des besoins précis des usagers et des demandes exprimées par la clientèle. Des échanges constants et fructueux confirment le Centre de documentation comme centre-ressource en aménagement et urbanisme et sur tout ce qui touche le milieu municipal.

Gestion

De nouvelles activités ont, malgré un contexte budgétaire difficile, pu être mises en oeuvre dans le but d'améliorer la qualité des services offerts aux gestionnaires et aux employés/es et d'accroître dans certains cas, notre capacité de gestion.

C'est ainsi que le Service des ressources humaines a, en plus de maintenir les services déjà offerts à sa clientèle, contribué à la réalisation de programmes spécifiques nouveaux:

— Dans le cadre de la promotion sans concours, 23 dossiers furent analysés;

— 50 dossiers furent traités en regard au programme d'indemnisation des départs volontaires et 30 de nos employés/es ont bénéficié des retombées de ce programme;

— 100 employées de secrétariat ont été intégrées à une nouvelle classe d'emploi et ont été invitées à participer à un programme de progression de carrière.

De plus, le Service des ressources humaines a proposé divers projets de politiques concernant notamment le temps partiel, le congé à traitement différé, l'accueil de nouveaux employés/es.

Deux nouveaux systèmes informatisés ont aussi été mis en oeuvre au Service des ressources matérielles. Le premier fait suite à une étude réalisée au cours de l'exercice précédent et porte sur les dossiers de la Division gestion des documents où six micro-ordinateurs reliés entre eux au moyen d'un réseau local ont été acquis pour supporter le système proposé. L'introduction de la micro-informatique dans les activités de cette unité a permis:

— d'accélérer le repérage des dossiers;

— de faciliter la rédaction de rapports synthèses;

— de mettre en place un système de suivi des dossiers physiques.

Le second fait aussi appel à la micro-informatique pour gérer la totalité du matériel utilisé dans la production des imprimés ministériels.

Comme par le passé, un grand nombre de dossiers ont été traités au Service des ressources matérielles où 5 745 demandes de biens et services dont 1 750 réquisitions pour fournitures et articles de bureaux ont été transmises par les unités administratives. De plus, 5 130 réquisitions pour des travaux de reprographie ont reçu un traitement interne tandis que 433 ont été acheminées vers d'autres ateliers.

Par ailleurs, vingt aménagements ont été réalisés par le personnel de ce Service et le support logistique fut assuré à 22 reprises lors de la participation du Ministère à des congrès, colloques, expositions, etc.

De plus, 7 116 nouveaux dossiers ont été ouverts et 8 900 autres ont été indexés à la Division de la gestion des documents.

Au Service des systèmes, plusieurs activités furent réalisées dans les domaines suivants:

— développement, entretien et exploitation de systèmes;

— saisie de données et formation.

C'est ainsi qu'au cours de l'exercice financier concerné, trente-six systèmes informatiques orientés vers les besoins des usagers ont été maintenus.

Finalement, les objectifs de compressions budgétaires ont certainement contribué à accentuer la fonction soutien de la Direction générale de façon à permettre aux autorités du Ministère l'accomplissement de leur mandat.

Communications

La Direction des communications est responsable des activités de publication, de représentation, de promotion et de production audio-visuelle, de placement information et de publicité, enfin d'information du Ministère. A ce titre, elle programme l'ensemble des activités de communication du Ministère, voit à leur réalisation en assurant la production de différents moyens de communication, enfin, elle en assure la coordination tant des ressources humaines que budgétaires.

Publication

Au cours de l'année, la Direction des communications a renouvelé la publication de ses trois périodiques qui sont destinés respectivement à la clientèle municipale, pour MUNICIPALITÉ et Muni-Express, et aux employés/es du Ministère, pour l'Approche. Elle a de plus mis sur pied un quatrième périodique, le Muni-Actualité, axé principalement sur la révision des lois municipales et distribué principalement aux élus/es et fonctionnaires municipaux. Enfin, le Répertoire des municipalités, la revue de presse, l'Avertisseur (périodique à l'intention des services de prévention des incendies), et un dépliant intitulé «Les affaires municipales, ça te concerne, à toi d'y participer» pour les jeunes, sont au nombre des publications émanant de la Direction des communications.

Trente-sept autres publications ont été éditées et produites par la Direction pour le compte des autres unités administratives du Ministère, ceci en plus de la publication d'autres documents tels affiches, dépliants, formulaires. Six autres publications du Ministère ont été éditées par le ministère des Communications du Québec. La majorité de ces publications ont été distribuées aux secrétaires trésoriers/ères

municipaux, exception faite des publications de la Direction générale de la prévention des incendies qui ont été destinées majoritairement aux services de prévention des incendies.

Certaines autres de ces publications ont été produites à l'intention des élus/es, des organismes municipaux et des professionnels/les du milieu municipal, selon la nature du contenu: vérificateurs/trices, évaluateurs/trices, urbanistes, régies intermunicipales, municipalités régionales de comté et gestionnaires municipaux.

Représentation

La participation du Ministère à 16 activités de représentation, salons, congrès, expositions, a été coordonnée par la Direction des communications. Parmi les plus importantes, mentionnons les congrès de l'Union des municipalités du Québec, de la Corporation des secrétaires municipaux, de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, et les salons nationaux de l'habitation de Québec et de Montréal. De plus, la Direction des communications a coordonné la présence gouvernementale à des activités organisées par le milieu municipal.

Promotion et production audio-visuelle

Il s'agit de la conception, de la production et du placement des annonces, messages et vidéogrammes suivants:

— annonces dans les périodiques des municipalités;
— message-radio sur l'avertisseur de fumée pour la Semaine de prévention des incendies (français et anglais);
— annonces dans la presse écrite pour la campagne de sensibilisation électorale;
— message-radio pour la campagne de sensibilisation électorale (français et anglais);
— annonces diverses dans les quotidiens et hebdos;
— message-radio sur la prévention des incendies (français et anglais)
— vidéo sur l'avertisseur de fumée pour la Direction générale de la prévention des incendies;
— vidéo sur le rôle du secrétaire-trésorier/ère pour la Direction générale des relations avec les municipalités.

Placement information et publicité

Deux grandes campagnes d'information se sont déroulées, soit une première sur le compte de taxes et les procédures de dépôt d'une plainte, soit une seconde sur l'avertisseur de fumée comme moyen de prévenir les incendies. Des annonces publicitaires diverses ont également été publiées.

Information

Parmi les activités d'importance, signalons, d'une part, la mise en place de panneaux indicateurs des subventions du Ministère aux municipalités, la tenue de conférences de presse et l'émission de communiqués dans le cadre du programme ReviCentre; d'autre part, la rédaction d'un document préliminaire sur les principes de bases de la politique d'information à l'intention des municipalités et des citoyens/nes. Enfin, la Direction des communications a été appelée à accueillir de nombreux visiteurs/ses et à répondre à une multitudes de demandes d'informations téléphoniques.

Chapitre 6
Aide institutionnelle et restructuration du territoire

La Direction générale des relations avec les municipalités est responsable de la plupart des activités de restructuration du territoire et d'aide institutionnelle. Plus précisément, elle s'occupe d'organisation municipale, d'administration des affaires municipales en milieux nordique et amérindien, de la formation des élus/es et des fonctionnaires municipaux et de représentation régionale. Enfin, il revient à la Direction générale de développer les moyens nécessaires pour informer la clientèle du Ministère de ses orientations.

Organisation municipale

Au cours de 1985-1986, le Service de l'organisation municipale a exercé des activités d'assistance technique auprès des municipalités pour la préparation de leurs projets, en plus d'analyser ceux soumis à l'approbation du Ministère. Ces principales activités sont:

Le regroupement

Les municipalités ont formulé 36 demandes d'assistance technique. Treize projets ont été abandonnés en cours de procédures et 5 autres ont été complétés pour donner les municipalités suivantes:

— Terrebonne, V. (Terrebonne, V et Saint-Louis-de-Terrebonne, P);

— Frelighsburg, SD, (Frelighsburg, VL et P);

— Saint-Gabriel-de-Valcartier, SD (Saint-Gabriel-de-Valcartier, SD et Saint-Gabriel-Ouest, SD);

— Saint-Herménégilde, SD (Saint-Herménégilde, VL et P);

— Saint-Pierre-les-Becquets, SD (Les Becquets, VL et Saint-Pierre-les-Becquets, P).

De plus, le Service a coordonné le paiement de 917 100 $ en vertu du programme d'aide financière au regroupement des municipalités (PAFREM).

L'annexion

Le Service a été impliqué dans 110 cas d'annexion dont 32 se sont réalisés et 33 ont été abandonnés ou refusés au cours de l'année.

L'entente intermunicipale

Dans le cadre des ententes intermunicipales, le Service a procédé au traitement de 222 dossiers. Le ministre des Affaires municipales a approuvé 63 ententes dont 15 régies intermunicipales et 47 autres ont été abandonnées en cours de procédure.

La constitution de municipalités

Au cours de l'exercice, le Service de l'organisation municipale a étudié 3 projets soumis par des groupes de citoyens/nes désireux de doter leur territoire d'une administration municipale.

Le changement de dénomination ou de statut

Dans le cadre de cette activité de concert avec la Commission de toponymie, 10 dossiers obtenaient les autorisations requises, alors que 22 nouvelles demandes étaient inscrites.

Par ailleurs, le Service de l'organisation municipale a réalisé plusieurs travaux et est intervenu dans plusieurs dossiers ad hoc:

— 47 recherches historiques pour des municipalités désireuses de connaître l'évolution de leurs structures municipales;

— des hypothèses de la restructuration de la municipalité de la Baie-James;

— étude de 2 projets de démembrement;

— la révision des lois municipales se rapportant à l'organisation territoriale et administrative des municipalités;

— la réorganisation administrative et territoriale de la municipalité de la Côte-Nord-du-Golf-Saint-Laurent.

Bureaux régionaux

La Direction générale des relations avec les municipalités, assure, par ses bureaux régionaux, la présence régionale du ministère des Affaires municipales auprès des municipalités. Les activités réalisées au cours de l'année 1985-1986 correspondent aux man-

dats dévolus au Service des bureaux régionaux en matière de renseignement, d'information, de formation, de rétroinformation, de représentation et de concertation régionale.

Renseignement

Au cours de l'année, les bureaux régionaux ont répondu à plus de 24 000 demandes de renseignements provenant d'appels téléphoniques et de lettres. De ce nombre, 40 % venaient de fonctionnaires municipaux et 30 % de citoyens/nes. De plus, environ 1 200 personnes se sont présentées dans les différents bureaux régionaux pour obtenir des renseignements sur divers sujets relatifs aux affaires municipales.

Les demandes de renseignements téléphoniques concernaient principalement les procédures municipales, les programmes de subventions, l'évaluation foncière, les élections, l'administration financière, les comptes de taxes, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, les chemins municipaux, l'organisation municipale, l'aqueduc et les égouts.

Information

Les délégués/e régionaux ont rencontré les représentants/es de certaines municipalités pour les informer spécifiquement sur des sujets qui les préoccupaient.

Les bureaux régionaux ont participé à la réalisation de deux tournées d'information dans l'ensemble du Québec:

Préparation du budget des municipalités rurales

Les bureaux régionaux, à l'automne 1985, se sont associés à la Direction générale de l'administration financière pour réaliser une tournée d'information sur la préparation du budget des municipalités. Les réunions d'information s'adressaient aux secrétaires-trésoriers/ères des municipalités régies par le Code municipal.

Le rôle de président/e d'élection

Les bureaux régionaux, à l'automne 1985, ont préparé et réalisé une tournée d'information sur le rôle du président/e d'élection dans les municipalités régies par le Code municipal. Les réunions d'information s'adressaient aux secrétaires-trésoriers/ères des municipalités rurales qui agissaient à titre de président/e d'élection.

Autres réunions d'information

En plus des tournées d'information à travers le Québec, 150 réunions d'information ont été organisées en région à la demande des municipalités. Ces réunions ont permis de prendre contact avec près de 1 800 personnes du milieu municipal. Lors de ces réunions, différents sujets ont été abordés: l'évaluation foncière, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, les chemins municipaux, les règlements d'emprunt, la Loi sur les archives, les registres civils, la sécurité routière, les élections municipales, le rôle de l'inspecteur municipal, les ententes intermunicipales, les programmes de création d'emploi, le programme PAIRA et le programme ReviCentre.

Formation

Au cours de l'exercice 1985-1986, le Service a participé à la réalisation de sessions de formation à l'intention des élus/es du Code municipal (La municipalité: un pouvoir méconnu). Le Service a collaboré aussi à la réalisation de sessions de formation (Une fois élu/e) s'adressant aux élus/es des villes.

De plus, les bureaux régionaux de l'Estrie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de Trois-Rivières et de Québec ont apporté leur appui à la réalisation de cours de formation à l'intention des secrétaires-trésoriers/ères par les cégeps de leur région.

Représentation

Les bureaux régionaux ont représenté le ministère des Affaires municipales à certains colloques, congrès et réunions des organismes socio-économiques aux niveaux provincial et régional.

Mentionnons, entre autres, que les bureaux régionaux ont participé à différents congrès et colloques nationaux, dont le congrès de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, le congrès de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec et l'assemblée générale de la Corporation des administrateurs municipaux agréés du Québec.

De plus, il faut souligner la présence des délégués/e aux réunions régionales de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et à certains sommets économiques régionaux.

Concertation

À titre de représentants/e du Ministère, les délégués/e régionaux ont participé à plus de 60 réunions des Conférences administratives régionales (CAR) et ont pris part aux travaux des différents comités de cette table régionale de concertation interministérielle.

De plus, les délégués/e régionaux ont participé à des tables régionales d'amélioration des services aux citoyens/nes.

Production de documents

Le Service des bureaux régionaux a collaboré à la rédaction et à la révision d'un certain nombre de documents d'information, notamment:

— La révision du document: «La municipalité: un pouvoir méconnu», s'adressant aux élus/es du Code municipal;

— La rédaction du document: «Une fois élu/e...», s'adressant aux élus/es des villes.

Rétroinformation et consultation

Le Service des bureaux régionaux a réalisé, avec la Direction générale de la prévention des incendies, une consultation auprès d'élus/es municipaux sur les problèmes et les solutions concernant la prévention des incendies.

En rapport avec la révision des lois municipales, des commentaires des secrétaires-trésoriers/ères ont été recueillis et transmis à la Direction du Ministère relativement à l'organisation administrative des municipalités.

Pour mieux connaître les caractéristiques des MRC, des fiches de renseignements statistiques ont été élaborées pour chacune des MRC du Québec par le personnel des bureaux régionaux.

Suivi de dossiers en région

Les bureaux régionaux ont aussi assuré le suivi de plus de 217 dossiers à caractère proprement régional. Mentionnons, entre autres, les dossiers soumis dans le cadre des différents programmes de création d'emploi et du programme PAIRA, les avis sur les projets de fusion, d'annexion, d'entente intermunicipale et de tutelles, l'aide à la préparation de règlement d'emprunt, le soutien à des changements à des règlements de zonage, l'assistance dans des projets d'ouvertures de rues, de développement domiciliaire et d'approvisionnement en eau, la conciliation entre membres d'un conseil municipal, la transmission de conseils en matière de gestion municipale, etc.

Affaires nordiques et amérindiennes

Le Service des affaires nordiques et amérindiennes constitue l'interlocuteur privilégié du Ministère auprès des milieux autochtones et nordiques en assumant l'administration de divers programmes d'assistance administrative et financière, d'information et de formation au bénéfice de ces milieux. Les Inuit du nord du Québec sont la principale clientèle visée actuellement par les services du Ministère.

L'assistance administrative

L'assistance administrative aux municipalités de villages nordiques est fournie pour la plus grande partie par l'Administration régionale Kativik qui a reçu un mandat du Ministère à cet effet. Cette assistance est fournie dans les secteurs suivants: l'administration (tenue de livres, budgétisation, réglementation), la protection-incendie, le domaine juridique, l'urbanisme, la gestion du matériel, la mécanique spécialisée, l'amélioration des infrastructures et l'information. Des subventions de l'ordre de 1 000 000 $ ont été versées à l'Administration régionale Kativik à ces fins.

Le Service des affaires nordiques et amérindiennes est intervenu aussi de façon plus ponctuelle auprès de quelques villages pour les assister à régler certains problèmes administratifs locaux ou pour expliquer les modalités des divers programmes applicables à leur cas. L'administration régionale, pour sa part, a fait l'objet d'assistance du Ministère dans le cadre de la réalisation de son propre mandat d'assistance envers les municipalités locales.

L'assistance financière

Le Ministère maintient des programmes de subventions pour le bénéfice des organismes municipaux nordiques afin de les aider à se doter des infrastructures et équipements communautaires et à fournir les services municipaux essentiels. Les services couverts par ces programmes sont ceux relatifs à l'hygiène communautaire, soit l'approvisionnement en eau, la cueillette et l'élimination des déchets et des eaux usées, et ceux concernant la voirie locale, l'entretien des bâtiments et des véhicules municipaux et l'administration.

Dans le domaine de l'infrastructure municipale, le Gouvernement a approuvé en 1985-1986 des projets nécessitant des emprunts de 6 948 396 $ et consistant principalement dans:

— la construction d'un poste permanent d'approvisionnement en eau à Umiujaq;

— la construction d'un garage municipal à Salluit;

— l'acquisition de 6 véhicules de livraison pour l'eau et de 4 véhicules destinés à la collecte des eaux usées;

— l'aménagement de 4 nouveaux dépotoirs;

— la production de pierres concassées à Kangirsuk;

— la réalisation d'études en vue de l'amélioration des réseaux routiers et de la mise en place de postes permanents d'approvisionnement en eau potable.

Voici l'état des subventions versées en 1985-1986:

— 2 617 023,00 $
Administration régionale Kativik (fonctionnement);

— 4 858 674,00 $
Villages nordiques (fonctionnement);

— 2 331 492,00 $
Remboursement des emprunts contractés dans le cadre du programme d'amélioration des infrastructures (en milieu nordique);

— 275 901,00 $
Opération des équipements livrés dans le cadre de l'amélioration de l'infrastructure.

La représentation du Ministère auprès du SAGMAI

Le Ministère a maintenu sa présence auprès du Secrétariat des Affaires intergouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAGMAI) rattaché au Conseil exécutif, afin de participer à l'élaboration et à la mise en application de politiques adéquates et concertées visant les clientèles nordiques et autochtones. Le Ministère a de plus participé à l'étude et à l'application de diverses dispositions inscrites dans les conventions signées avec les autochtones.

Les dossiers qui ont retenu plus particulièrement l'attention du Service en 1985-1986, en plus de la réunion mensuelle des coordonnateurs ministériels qui est une activité permanente, sont:

— l'avenir de Schefferville;

— l'étude-pilote avec la municipalité de Kuujjuaq sur la participation financière des Inuit aux coûts des services municipaux;

— la définition d'une politique visant l'entretien préventif des équipements nordiques.

Autres

Le Service des affaires nordiques et amérindiennes est aussi intervenu de façon importante dans certains secteurs touchant l'administration municipale nordique et l'organisation administrative en général. Parmi les principales activités, mentionnons le traitement des rapports financiers et des prévisions budgétaires des villages nordiques, l'analyse des demandes d'emprunts temporaires et l'élaboration d'avis particuliers touchant divers aspects tels que l'approbation des ordonnances de la municipalité de la Baie-James, la restructuration du territoire de la Baie-James, et enfin, les modifications législatives touchant les lois municipales s'appliquant dans le nord québécois.

Enfin, le Ministère a produit un guide administratif destiné à aider les élus/es à mieux connaître le fonctionnement municipal et ainsi mieux exercer leurs responsabilités. Ce guide sera diffusé en 1986-1987.

Administration centrale

Formation

Le groupe de travail sur la formation a été mis sur pied au cours de l'année 1985-1986. Il a comme principaux mandats de concevoir et de mettre en oeuvre des programmes de formation s'adressant aux élus/es et aux fonctionnaires municipaux et, à ce titre, il constitue l'interlocuteur privilégié du Ministère en matière de formation.

Au cours de l'année 1985-1986, le groupe de travail a conçu et réalisé:

— Un cours de formation intitulé «Une fois élu/e» s'adressant aux élus/es des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes. Ce cours a été préparé conjointement avec l'Union des municipalités du Québec; une dizaine de sessions ont été organisées à travers le Québec auxquelles ont participé environ 160 élus/es;

— Un cours de formation offert avec la collaboration de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, lequel s'intitulait «La municipalité: un pouvoir méconnu». Un total de 67 sessions ont été tenues à travers le Québec à l'intention des élus/es des municipalités régies par le Code municipal, auxquelles ont assisté environ 1 000 participants/es. Il est prévu de reconduire ces sessions au cours du printemps 1986;

— La préparation de documents de base qui serviront à des sessions de formation pour les secrétaires-trésoriers/ères. Ces documents portent sur les fonctions de «secrétaire» et de «trésorier/ère». Les sessions seront organisées conjointement avec la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et se dérouleront au cours de l'année 1986-1987;

— La mise à jour du document de formation intitulé «Les élections dans une municipalité régie par le Code municipal» en vue de sessions de formation qui seront offertes aux présidents/es d'élection au cours de l'année 1986-1987.

Programmation et système de données informatisées

La «programmation» englobe les activités reliées à la préparation de la revue de programmes et du programme d'activités, aux travaux de recherche, de préparation d'avis et de suivi de dossiers de même qu'à la participation au comité sur la révision des lois municipales.

Les activités concernant le «système de données informatisées» comprennent la rationalisation de la base de données informatiques, le pilotage de système informatique et la participation au comité de coordination des systèmes. En 1985-1986, la Direction générale a procédé à la cueillette ou à la mise à jour d'environ 20 000 données informatisées portant sur l'organisation politico-administrative des municipalités; elle a fourni, sur demande, environ 2 500 listes d'étiquettes et a répondu à près de 600 demandes d'information reliées aux données informatisées.

Chapitre 7
Sécurité-incendie

La Direction générale de la prévention des incendies a une double mission: d'une part, contribuer à réduire les pertes de vie humaines et matérielles attribuables aux incendies; d'autre part, fournir une assistance aux municipalités et aux autres personnes ou organismes s'occupant de sécurité- incendie, tout en favorisant leur autonomie dans ce domaine.

Pour chacune de ces missions sont exposés la situation, les mesures prises et les résultats ou impacts obtenus.

Réduction des pertes

Le nombre des pertes de vie dues aux incendies continuent de décroître malgré une légère remontée ponctuelle. Même si les incendies ont été moins nombreux, 133 décès ont été dénombré en 1985.

Dans 65 % des cas, on note l'absence d'un avertisseur de fumée et, dans 9 % des cas, l'avertisseur n'était pas en état de fonctionner. Une déficience dans les précautions à prendre chez les personnes âgées ou handicapées ou des réactions inadéquates à la suite de la découverte d'incendies expliquent l'autre 26 %.

En ce qui concerne les pertes matérielles, on constate une diminution. Ainsi, en 1985, on compte 13 917 incendies occasionnant 273,7 millions $ de pertes comparativement à 456 millions $ en 1980.

Le manque de formation chez les pompiers, la détection tardive de l'incendie dans l'habitation ou l'immeuble, l'ignorance du numéro de téléphone du service d'incendie, l'alerte transmise trop tard aux pompiers quant aux incendies déclarés dans les bâtiments inhabités, et les incendies majeurs qui occasionnent 37 % des pertes en sont les principaux facteurs. Enfin, 29 % des incendies sont dus aux défaillances des systèmes électriques et mécaniques, à l'imprudence et à l'ignorance du public, enfin, 25 % sont d'origine volontaires et autres causes indéterminées.

Pour améliorer cette situation, un plan de réduction des pertes a été proposé par la Direction générale de la prévention des incendies à l'ensemble des responsables en matière de sécurité-incendie au Québec. Il se résume en cinq points qui seront élaborés plus loin:

— sensibilisation des élus/es, organismes gouvernementaux, municipalités et services d'incendie;
— formation des pompiers/ères, des officiers/ères et des spécialistes;
— installation d'avertisseurs de fumée;
— communication rapide avec le service d'incendie;
— prévention des incendies majeurs.

Ce plan est complété par des activités de prévention des incendies d'origine volontaire et relatifs à l'électricité. Des activités d'éducation préventive sont en plus destinées à la clientèle des jeunes.

Le plan de réduction des pertes

Sensibilisation des élus/es, organismes gouvernementaux, municipalités et services d'incendie

Sensibilisation des élus/es gouvernementaux

D'une part, la réduction des pertes est devenue une priorité pour le ministère des Affaires municipales, ce qui a donné lieu au dépôt d'un mémoire d'orientation pour les prochaines années.

D'autre part, une politique gouvernementale en matière de sécurité-incendie est actuellement en préparation.

Sensibilisation des élus/es municipaux

À la suite d'une étude de leurs besoins, les élus/es de l'ensemble des municipalités ont fait l'objet de différentes interventions, notamment au moyen d'échanges personnalisés, en vue de les sensibiliser à la nécessité d'implanter un plan de réduction des pertes.

Les municipalités ont dépensé en 1985 près de 231 millions $ en budget d'opération de leur service d'incendie, mobilisé près de 22 430 pompiers/ères répartis dans 937 services d'incendie et offert un service d'intervention à 95 % de la population du Québec.

Des activités furent réalisées par les services de prévention, surtout dans les municipalités de 5 000 habitants et plus. Des visites préventives furent offertes dans 28 % de ces dernières alors que 18 % des municipalités de moins de 5 000 habitants ont fait de même.

De plus, compte tenu des pertes plus élevées chez les municipalités de 5 000 habitants et moins, une collaboration a été obtenue de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec pour la tenue d'un atelier lors de leur dernier congrès et pour la réalisation d'un projet-pilote de tournées d'information et de sensibilisation des municipalités-membres.

Quant aux directeurs généraux des 30 municipalités de plus de 5 000 habitants ayant des pertes plus élevées pour les trois dernières années, le Ministère leur a suggéré la mise en place d'un plan de réduction des pertes sur leur territoire. Un projet d'évaluation des performances en sécurité-incendie des municipalités de 5 000 habitants et plus a permis l'identification de 22 municipalités susceptibles de connaître des problèmes majeurs d'intervention lors d'incendies ou de gestion de pertes matérielles.

Mobilisation des services d'incendie

Les services d'incendie ont été sensibilisés à la nécessité de réduire les pertes sur leur territoire et d'implanter le plan de réduction proposé par le Ministère. Un bulletin a été publié pour l'ensemble des 22 430 pompiers/ères. Une participation aux différents congrès et à des réunions régionales a permis de rejoindre une majorité de responsables de services d'incendie.

De plus, des communications écrites régulières ont maintenu l'attention de ces clientèles sur la prévention des incendies. Des relations étroites ont aussi été maintenues avec les associations, tant de directeurs/trices de service d'incendie que de techniciens/nes et de pompiers/ères. L'Association des techniciens en prévention-incendie était partenaire au lancement de la Semaine de la prévention et a organisé une exposition sur la prévention des incendies.

Une banque de données a été constituée sur les 937 services d'incendie au Québec, identifiant tant les ressources que les principales activités réalisées. La publication d'un répertoire est en préparation.

Formation des pompiers/ères, des officiers/ères et des spécialistes

Il s'agit de l'implantation d'un système de formation et de perfectionnement pour les pompiers/ères, officiers/ères et directeurs/trices des services d'incendie du Québec.

Formation de pompiers/ères-instructeurs

Des accords avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et le ministère de l'Éducation ont entraîné la formation de 155 pompiers/ères-instructeurs répartis à travers la province. Une assistance financière a été fournie à 47 municipalités pour leur permettre d'absorber les frais de séjour et de transport du personnel sélectionné.

Par ailleurs, quelque 81 instructeurs ont été certifiés et reconnus aptes à la diffusion du cours officiel.

Promotion du système de formation des pompiers/ères

Au 31 mars, des résultats fragmentaires indiquent que quelque 2 000 pompiers/ères d'environ 106 municipalités sont engagés dans le programme de formation. Une tournée d'information auprès des services d'incendie a débuté et déjà une douzaine de rencontres ont été tenues.

Une sensibilisation des responsables de l'Éducation des adultes, des commissions scolaires et des directeurs généraux de la Commission de la santé et de la sécurité du travail a été réalisée.

L'institut de protection contre les incendies du Québec

L'inauguration de l'Institut de protection contre les incendies du Québec, le 13 juin 1985, a vu l'aboutissement des efforts conjoints des ministères de l'Éducation et des Affaires municipales et de la Commission scolaire Chomedey-de-Laval. Destiné à la formation des instructeurs/trices et des officiers/ères des services d'incendie, cet institut dispense aussi les programmes de formation des futurs jeunes pompiers/ères professionnels.

Formation des officiers/ères

Après consultation notamment sur les exigences professionnelles, le développement du programme de formation des officiers/ères a été confié au collège Montmorency-Laval. La Direction générale de la prévention des incendies assiste ce dernier dans la réalisation de la phase finale. De plus, des cours-pilotes de formation des officiers/ères ont débuté en novembre 1985 et 72 officiers/ères ou cadres de services d'incendie ont complété un premier cours d'une durée de 45 heures orienté sur les éléments de gestion du service d'incendie. Enfin, un cours par correspondance sera disponible en 1986.

Perfectionnement permanent

La mise à jour des connaissances des services d'incendie sur les derniers développements techniques en sécurité-incendie a été entreprise par la diffusion périodique de bulletins d'information.

Installation d'avertisseurs de fumée

Un sondage réalisé en 1984 auprès de la population québécoise indiquait que 61 % des ménages possédaient un avertisseur de fumée et qu'une centaine de municipalités, regroupant 37 % de la population,

avaient un règlement obligeant l'installation d'un avertisseur de fumée. Des projets ont été mis en oeuvre pour améliorer la situation.

Campagne d'information du public

Augmenter l'acquisition d'avertisseurs de fumée chez les propriétaires et locataires a été l'objectif d'une vaste campagne d'information sur le thème «L'avertisseur de fumée: notre veilleur de nuit». Ainsi, la Direction générale de la prévention des incendies a procédé à la diffusion de messages publicitaires payés et en sollicitation gratuite à la radio sur l'ensemble de la province. Des messages télévisés en sollicitation gratuite ont également été diffusés à plusieurs reprises. Un comité de concertation sur les activités d'éducation du public, constitué du Bureau d'assurance du Canada, du ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur et de l'Association des chefs de services d'incendie du Québec, a de plus été mis sur pied.

À cette campagne se sont joints des chaînes de détaillants en quincaillerie et en appareils électriques et, principalement, un nombre record de 48 % des services d'incendie. Ces derniers ont été les multiplicateurs du Ministère en assurant la distribution de feuillets d'information et d'affiches, la présentation d'un vidéogramme, l'organisation d'activités locales, etc. Des feuillets d'information (2 500 000 dont 300 000 en anglais) ont aussi été insérés dans les envois aux bénéficiaires d'aide sociale, de rentes et d'allocations familiales.

En prévision des activités qui devront être planifiées en 1986-1987 pour la population, un sondage a été réalisé auprès de victimes d'incendies afin d'en connaître le profil, les perceptions à l'égard de l'avertisseur de fumée, la connaissance qu'elles ont du numéro de téléphone du service d'incendie et les préoccupations générales en matière de sécurité-incendie.

Adoption d'un règlement sur l'avertisseur de fumée par les municipalités

L'ensemble des municipalités ont été incitées par lettres et articles de presse à adopter un règlement sur l'avertisseur de fumée. De plus, deux lettres sous la signature du ministre des Affaires municipales ont été expédiées aux municipalités n'ayant pas adopté le règlement sur l'avertisseur de fumée ou ne l'ayant adopté que pour les bâtiments neufs. Plusieurs élus/es et les directeurs de service d'incendie ont été rencontrés personnellement pour favoriser l'adoption d'un règlement-type. Les résultats obtenus en mars 1986 montrent que le nombre de municipalités ayant adopté un règlement sur l'avertisseur de fumée est passé de 106 à 306.

Visites préventives

Quelque 4 000 guides de visites préventives et 150 000 formulaires ont été distribués aux municipalités pour favoriser l'application du règlement sur l'avertisseur de fumée.

Une tournée d'information auprès des pompiers/ères a débuté pour assurer leur perfectionnement sur le sujet.

Les résultats d'un sondage démontrent qu'en 1984, 61 % des ménages québécois déclaraient avoir au moins un avertisseur de fumée et que ce pourcentage s'élève à 82 % en mars 1985, soit 21 % d'augmentation.

Communication rapide avec le service d'incendie

En début d'année, quelque 30 % des Québécois connaissaient le numéro de téléphone de leur service d'incendie. D'autre part, dans 39 % des incendies survenus dans l'industrie et le commerce, il n'y avait personne sur les lieux pour transmettre l'alerte au service d'incendie.

Des rencontres ont donc eu lieu avec les principales compagnies de téléphone au Québec et la Régie des services publics pour les sensibiliser à cette situation et ainsi favoriser l'adoption d'un numéro unique pour l'accès aux services d'urgence et faire connaître ce même numéro. Les services d'incendie ont également été sensibilisés à cette question. Conséquemment, 47 % de la population est maintenant en mesure de donner le numéro de téléphone de son service d'incendie.

Prévention des incendies majeurs

En 1985, 37 % des pertes matérielles ont été causées par 1 % des incendies survenus.

Préparation de plans d'intervention par les services d'incendie

Pour éviter l'improvisation dans les bâtiments d'importance, une première nord-américaine a été réalisée par la publication d'un guide de plans d'intervention et sa mise à l'essai dans quelques municipalités du Québec.

Plans d'assistance mutuelle et ententes intermunicipales

La préparation de plans d'intervention et d'organisation pour le combat d'incendies majeurs fera réaliser aux municipalités l'importance des plans d'assistance mutuelle et d'ententes intermunicipales. A cet égard, une étude a été réalisée sur la situation des plans d'assistance mutuelle existant au Québec. Ils sont au

nombre de 39 et regroupent 213 municipalités. Les différentes approches d'implantation ont été identifiées et évaluées et un guide sur l'implantation de plans d'assistance mutuelle a été publié. Pour faciliter la promotion d'ententes intermunicipales (au nombre de 229 et concernant 540 municipalités), une pochette d'information sur les différentes formes d'ententes a été préparée.

Extincteur automatique

Un comité technique a préparé une série de travaux pour identifier les bâtiments industriels, commerciaux ou autres les plus susceptibles de subir des incendies majeurs, développer une nouvelle norme en ce qui concerne les extincteurs automatiques, réaliser une étude coûts/bénéfices pour identifier des bâtiments-cibles d'implantation pour les extincteurs automatiques. Un douzaine de réunions du comité technique ont eu lieu et un rapport préliminaire a été déposé à la fin du mois de mars.

Une entente est intervenue avec le ministère de l'Industrie et du Commerce pour favoriser l'implantation d'installations d'extincteurs automatiques. Des échanges ont eu lieu avec l'Association de courtiers en assurances ainsi qu'avec un groupe de propriétaires d'industries sur le même sujet. L'assistance financière du programme ReviCentre a été étendue à l'installation des extincteurs automatiques de certains bâtiments des centres-villes. Des rencontres ont eu lieu avec la Corporation des maîtres entrepreneurs en installations de protection contre les incendies pour favoriser la mise sur pied, en 1986-1987, d'un projet de promotion des extincteurs automatiques.

En vue d'encourager les retombées au Québec de l'implantation des extincteurs automatiques, des interventions ont été réalisées auprès des organismes de normalisation pour assurer la défense des intérêts des producteurs québécois de tuyauterie de plastique et les pourparlers sont en marche avec le ministère de l'Industrie et du Commerce pour favoriser le développement de cette industrie au Québec, entre autres l'implantation d'entreprises canadienne (torontoise) et américaine au Québec.

Des recommandations ont été faites auprès des organismes de normalisation pour assurer la réduction des coûts d'installation des extincteurs automatiques.

Prévention des incendies volontaires

Les incendies d'origine volontaire occasionnent 18 % des pertes matérielles et la moitié des incendies dont les causes sont indéterminées leur est associée. Les incendies volontaires causeraient donc 40 % des pertes totales.

La Direction générale de la prévention des incendies et la Direction générale de la sécurité publique du ministère de la Justice ont mis sur pied un comité d'étude sur l'incendie volontaire au Québec. Son mandat est de définir le problème, identifier les programmes de prévention efficaces et effectuer les recommandations pertinentes. Ce comité qui regroupe des représentants des secteurs de la police, de l'incendie et des assureurs s'est réuni à plusieurs reprises durant l'année, a mobilisé et sensibilisé les intervenants du milieu. Un rapport devrait être produit au cours de l'année 1986.

Une cueillette spéciale de renseignements a été réalisée sur tous les incendies volontaires des deux dernières années afin de préparer des programmes spécifiques de prévention pour le Québec.

Prévention des incendies d'origine électrique

Environ 32 % des incendies sont attribuables à des défectuosités de l'équipement électrique et mécanique et au-delà de 35 % des pertes matérielles sont reliées à cette cause.

Le Bureau des examinateurs électriciens, la Corporation des maîtres-entrepreneurs en installations électriques, l'Association canadienne de normalisation et la Direction générale de la prévention des incendies sont réunis au sein d'un comité de prévention des incendies d'origine électrique. Une concertation de ces participants a amené la préparation d'une intervention de sensibilisation et d'information du public sur les feux originant des panneaux d'entrée électrique. Parallèlement, la Direction générale de la prévention des incendies, appuyée sur les rapports statistiques, a mis sur pied un mécanisme de détection des équipements susceptibles de causer des incendies. Elle a de plus obtenu de l'Association canadienne de normalisation l'établissement d'un mécanisme d'enquête et a amené cette dernière à accentuer les rappels et expertises sur les équipements électriques ayant causé des incendies.

Des ententes sont sur le point d'être conclues avec les Laboratoires d'incendie du Canada pour les équipements que cet organisme homologue, le laboratoire d'essai Warnock Hersey du Québec et Consommation et Corporation Canada, direction des produits dangereux.

Éducation du public et des jeunes à la sécurité-incendie

Éducation du public

La publicité sur la prévention des incendies auprès de l'ensemble du public a été accentuée, ce qui s'est traduit par des activités de presse, une sollicitation accrue des médias, des messages télévisés réalisés par FIPRECAN. Il y a eu participation à Expo-Québec, au Salon national de l'Habitation de Montréal et Québec, à des entrevues de presse et à des émissions de radio et télévision à l'occasion de la Semaine de prévention. La sollicitation d'entreprises de prestige pour la prise en charge du financement d'activités d'éducation du public et des jeunes a aussi été entreprise. Enfin, un guide d'éducation populaire sera prochainement offert aux services d'incendie du Québec.

Éducation des jeunes

Grâce à la collaboration établie entre l'Association québécoise des éducateurs en arts plastiques, les services d'incendie et le ministère de l'Éducation, un concours de dessin aura entraîné la participation de 18 000 jeunes.

Quarante-cinq prix de 100,00 $ ont été remis à ceux et celles ayant présenté des réalisations originales et bien exécutées. Les auteurs/res de tous ces dessins ont aussi participé au concours de l'Association canadienne de prévention des incendies. Neuf des 16 prix nationaux ont été attribués à des jeunes du Québec. De plus, une concertation a été établie avec les restaurants McDonald's pour promouvoir la réalisation de plans d'évacuation par des jeunes du Québec.

Le scénario d'un vidéo pour initier la petite enfance à des notions de prévention des incendies a été rédigé et sera mis en production au cours de l'année 1986.

Assistance technique et matérielle

Préparation de guides

De nouveaux guides ont été préparés à l'intention des services d'incendie:

— Guide de visites de prévention des incendies dans les résidences:

— Guide de préparation de plans d'assistance mutuelle;

— Guide de préparation de plans d'intervention.

Ces guides visent à favoriser l'autonomie des services d'incendie.

Assistance technique personnalisée

Environ 5 200 assistances techniques ont été apportées aux services d'incendie.

Quelque 4 400 demandes de renseignements téléphoniques ont été reçues par la Direction générale de la prévention des incendies. Trente-six rapports d'études avec recommandations ont été déposés aux municipalités en vue de l'amélioration de leur services d'incendie.

Six cents municipalités ont demandé du matériel d'éducation du public.

Enfin, 43 avis ont été fournis à des organismes nationaux de normalisation en sécurité-incendie.

Rendre accessible la technologie nord-américaine à l'ensemble des municipalités

Cette activité vise à améliorer la productivité des services d'incendie.

A cet égard, il y a eu traduction des normes et manuels suivants:

— Manuel de protection contre les incendies, Tome 2, Dangers pour la sécurité des personnes dans les bâtiments;

— Manuel de protection contre les incendies, Tome 3, Les dangers d'incendies inhérents aux installations dans les bâtiments;

— Norme concernant les coupe-feux et baies d'incendies, NFPA 80-1984;

— Norme concernant les extincteurs portatifs, NFPA 1984.

Il y a eu diffusion aux municipalités de 5 000 habitants et plus des dossiers techniques suivants:

— Système de contrôle des feux de circulation routière pour les véhicules d'urgence;

— La couleur la plus visible en tout temps et la plus sécuritaire pour les véhicules de lutte contre l'incendie;

— Considérations sur le concept de la mini-auto-pompe;

— Habillement des pompiers/ères.

De plus, des ententes ont été prises avec l'Association canadienne de normalisation pour la diffusion à l'ensemble des services d'incendie d'un bulletin en français sur la prévention des incendies d'origine électrique. Des représentations ont été faites auprès des organismes canadiens de normalisation pour accroître la disponibilité en français des normes qu'ils rédigent.

Statistiques et études

Afin de constituer une banque de données et de renseignements sur les incendies et la protection contre l'incendie au Québec, 21 000 rapports pour la préparation de 14 150 dossiers d'incendies ont été traités. De plus,

— des activités de suivi sur la fréquence des incendies, les montants de l'évaluation avant l'incendie et les défectuosités mécaniques ont été entreprises;

— des rapports trimestriels sur les dossiers d'incendies ont été expédiés aux municipalités de 25 000 habitants et plus;

— un rapport annuel spécifique a été expédié aux municipalités de 25 000 habitants et plus;

— un rapport annuel intitulé «L'incendie au Québec en 1984», portant notamment sur les pertes causées et les circonstances établies a été produit et 2 500 exemplaires ont été distribués aux directeurs de services d'incendies, directeurs généraux des municipalités, associations du milieu de l'incendie, bibliothèques, organismes provinciaux, nationaux et internationaux reliés à l'incendie;

— 179 interventions personnalisées ont été effectuées auprès des directeurs/trices généraux, président/tes et responsables d'organismes ayant une responsabilité en sécurité-incendie;

— un rapport intitulé «Étude sur les services d'incendie au Québec» a été produit;

— enfin, une localisation des incendies mortels et des feux de 250 000 $ et plus a été maintenue à jour afin de cibler des municipalités.